



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION
SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

AUGMENTER L'ACCÈS, RÉDUIRE LES COÛTS ET AMÉLIORER LES RÉSULTATS...

MAXIMISER LA CONTRIBUTION DES PSYCHOLOGUES AUX SYSTÈMES CANADIENS DE SOINS DE SANTÉ FINANCÉS PAR L'ÉTAT

Énoncé de position de la Société canadienne de psychologie

Approuvé par le conseil d'administration de la SCP le 12 mars 2026

Préparé par

Lesley Graff, Ph. D., C. Psych

Sean Kidd, Ph. D., C. Psych

Giuseppe Alfonsi, Ph. D.

Gordon Asmundson, Ph. D., psychologue agréé

Jacquie Cohen, Ph. D., psychologue agréée

Stephanie Greenham, Ph. D., C. Psych

Sara Hagstrom, Ph. D., C. Psych

Lana Hawkins, Ph. D., psychologue agréée

Lesley Lutes, Ph. D., psychologue agréée

Aiden O'Callahan, M.A.

Jennifer Russell, Ph. D., psychologue agréée

Joanne Savoie, Ph. D., psychologue agréée

Jo Ann Unger, Ph. D., C. Psych



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

À PROPOS DE LA SCP

La Société canadienne de psychologie est le porte-parole national de la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. La SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés membres d'une profession réglementée au pays, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins de santé mentale aux Canadiens qui en ont besoin. La SCP est l'organisme national d'agrément des programmes de formation professionnelle en psychologie offerts dans toutes les provinces et tous les territoires.

VISION

La SCP a pour ambition de promouvoir une société qui valorise et applique la psychologie scientifique au bénéfice des personnes, des collectivités, des organisations et des peuples.

MISSION

Nous serons au service du public et des membres de la SCP en faisant progresser la psychologie scientifique, la pratique et l'enseignement de la psychologie par la recherche, la défense des intérêts et la collaboration.

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration de cet énoncé de position, le groupe de travail tient à exprimer ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance à Glenn Brimacombe (directeur, politiques et affaires publiques de la SCP) et au Dr Stewart Madon (directeur des affaires professionnelles de la SCP). Ils ont tous deux joué un rôle important en soutenant les discussions et les décisions du groupe de travail, et en y contribuant. Veuillez noter que l'affiliation de chaque membre du groupe de travail est indiquée à l'annexe 1.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ NOTRE
SITE WEB À CPA.CA/FR.**

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	4
1. LE PAYSAGE ACTUEL	10
• Aperçu de la santé mentale des Canadiens	
• La nécessité d'une action gouvernementale	
• Accès aux services de soins de santé mentale	
• Recruter et retenir les psychologues dans les systèmes publics canadiens de soins de santé	
2. QUELLE EXPERTISE LES PSYCHOLOGUES APPORTENT-ILS AU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ?	16
3. QUELLE FORMATION POSSÈDE UN PSYCHOLOGUE?	20
4. TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES : QUE RÉVÈLENT LES DONNÉES PROBANTES CLINIQUES?	22
5. FINANCEMENT PUBLIC DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DES SERVICES PSYCHOLOGIQUES – QUEL EST LE RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT?	25
6. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE SANTÉ – LE RÔLE DES PSYCHOLOGUES	27
7. MAXIMISER LA CONTRIBUTION DES PSYCHOLOGUES À NOS SYSTÈMES DE SOINS DE SANTÉ FINANCÉS PAR L'ÉTAT – UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR	32
8. REMARQUES FINALES	38
APPENDIX 1	39

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Bien que la plupart des gouvernements s'efforcent d'améliorer et d'étendre l'accès aux services de santé mentale et de soutien psychologique financés par l'État, un consensus de plus en plus large se dégage au sein de la population selon lequel ils n'agissent pas assez rapidement en ce qui concerne le niveau de financement, la diversification des modèles de prestation et l'augmentation du nombre de professionnels de la santé mentale. De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux accélèrent le rythme de leurs investissements en matière de santé mentale afin de garantir que les personnes vulnérables puissent bénéficier des soins dont elles ont besoin et auxquelles elles ont droit, au moment où elles en ont besoin. Le coût d'une intervention tardive est considérable : il se traduit par des souffrances persistantes pour les individus, les familles et les communautés, ainsi que par un coût économique croissant lié à la santé mentale, qui se chiffre en milliards de dollars chaque année.

La Société canadienne de psychologie (SCP) affirme avec force que les psychologues constituent une ressource clinique essentielle et sous-utilisée qui doit faire partie intégrante de tout système public de santé moderne, performant et viable. Les psychologues sont les seuls professionnels de la santé mentale spécialisés soumis à une réglementation, à l'exception des médecins, à être dotés d'une large autonomie pour diagnostiquer et traiter les troubles de santé mentale, y compris les dépendances, dans tous les territoires de compétences.

Les psychologues suivent une formation unique et approfondie qui leur permet d'assumer divers rôles afin de répondre aux besoins en matière de santé des patients et de la population; ils fournissent des services fondés sur des données probantes, allant de soins généralistes à des soins spécialisés et avancés pour les personnes souffrant de maladies mentales graves et complexes, de troubles du développement et de problèmes médicaux complexes nécessitant une évaluation et/ou une intervention psychologique. Les psychologues interviennent à tous les niveaux du continuum de soins, depuis l'intervention précoce dans les soins primaires et les milieux communautaires jusqu'aux services de soins aigus et tertiaires en milieu hospitalier, contribuant ainsi de manière significative au renforcement des capacités au sein d'un système de santé intégré et entre ses différentes composantes. Collectivement, les psychologues constituent une ressource essentielle pour le système de santé mentale et la santé générale des Canadiens et des Canadiennes.

Malgré cela, seule une petite partie des psychologues exerce dans les systèmes publics de santé du Canada, ce qui prive la plupart des Canadiens de leur expertise. Afin de mieux répondre aux besoins croissants de la population en matière de santé physique et mentale, les systèmes de santé doivent faire preuve d'une plus grande réactivité : ils doivent s'attacher à **conserver** l'expertise et l'expérience considérables des psychologues dans les hôpitaux, les structures de soins primaires et les structures communautaires, **recruter** des psychologues dans ces structures et **former** la nouvelle génération de ces spécialistes de la santé mentale appartenant à une profession réglementée.

Compte tenu des preuves scientifiques bien établies démontrant l'efficacité clinique des soins psychologiques, la SCP exhorte les décideurs à accélérer le rythme des innovations systémiques, lesquelles doivent notamment passer par l'intégration et l'augmentation du nombre de psychologues au sein de nos systèmes de santé financés par l'État.

Plus précisément, les psychologues ont un potentiel important et inexploité à offrir pour améliorer et élargir l'accès rapide à des services de soins psychologiques et de santé mentale rentables et fondés sur des données probantes au Canada. Cela peut se faire en impliquant davantage les psychologues dans nos systèmes de santé financés par l'État, grâce à des approches de recrutement et de fidélisation plus efficaces.

Dans le but de garantir que les Canadiens et les Canadiennes aient accès en temps opportun à des services psychologiques rentables et fondés sur des données probantes au sein de notre système public de santé, la SCP recommande :

1. Que les gouvernements des provinces et des territoires, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les établissements de soins primaires et les organismes communautaires reconnaissent et tirent parti de la valeur ajoutée que les psychologues apportent aux services de santé, en particulier lorsqu'ils travaillent dans des environnements performants qui mettent à profit leur formation unique et leur expertise spécialisée, en : (a) leur permettant de prendre des décisions de manière autonome dans l'ensemble de leur champ de pratique; (b) les intégrant en tant que leaders capables de renforcer les capacités des équipes interdisciplinaires grâce à leurs connaissances spécialisées en matière d'évaluation, de diagnostic différentiel et de psychothérapie, du niveau général au niveau avancé, afin de gérer les cas complexes, la réadaptation, l'élaboration de programmes, ainsi que l'innovation et l'évaluation en matière de recherche.

Dans nos systèmes publics de santé, les psychologues sont une ressource sous-évaluée et sous-utilisée, et cela doit changer.

Compte tenu des difficultés manifestes en matière de capacité auxquelles les systèmes de santé sont confrontés dans leur ensemble, et qu'ils continueront de rencontrer dans un avenir prévisible à tous les niveaux (hôpitaux, soins primaires et soins de proximité), auxquelles s'ajoute le problème de l'accès limité ou restreint aux services de santé mentale, il est essentiel que les psychologues participent davantage aux systèmes publics de santé et aient la possibilité d'exercer leur profession dans toute l'étendue de leurs compétences. Cela permet non seulement d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé, mais aussi de renforcer la satisfaction professionnelle, ce qui favorise la fidélisation du personnel.

Le champ de pratique complet couvre la prise de décision autonome en matière d'évaluations cliniques, de diagnostic différentiel et de mise en œuvre de traitements psychologiques fondés sur des données probantes. Il intègre également le recours aux compétences approfondies des psychologues dans le domaine de la recherche pour mettre au point et évaluer des innovations dans les soins cliniques et la prestation de services, ainsi que la mise à profit de leur expertise spécialisée pour la consultation en équipe et le renforcement des capacités d'autres professionnels de la santé.

La portée de la pratique et l'expertise des psychologues améliorent les résultats cliniques dans un large éventail de contextes de prestation de services, allant des programmes de santé mentale (p. ex. unités de psychiatrie pour patients hospitalisés, programmes de traitement des troubles de l'alimentation, programmes pour les personnes souffrant de blessures de stress professionnel, cliniques spécialisées dans le trouble bipolaire, cliniques spécialisées dans les troubles anxieux, programmes de prise en charge de la psychose précoce, équipes de suivi d'intensité flexible [SIF]) jusqu'aux programmes médicaux (p. ex. équipes de chirurgie bariatrique, équipes de santé cardiovasculaire, équipes spécialisées dans les troubles du sommeil), programmes de réadaptation (p. ex. programmes de prise en charge des lésions cérébrales acquises, programmes de récupération à la suite d'un AVC).

Les possibilités de renforcer la capacité du système de santé en optimisant le recours aux psychologues en tant qu'experts de la psychothérapie sont nombreuses; en outre, la formation d'autres professionnels de la santé mentale à la prise en charge efficace, par des thérapies structurées et fondées sur des données probantes, des problèmes de santé mentale courants permettrait d'élargir plus rapidement l'accès à des traitements efficaces.

Les systèmes publics de santé qui réservent du temps pour ces activités améliorent non seulement la fidélisation des psychologues, mais génèrent également un meilleur rendement de l'investissement, car les connaissances spécialisées de chaque psychologue atteignent plus de patients par l'entremise des cliniciens qu'ils forment et

des programmes qu'ils élaborent. De plus, on peut tirer parti de la solide formation en recherche des psychologues pour mesurer et évaluer les indicateurs clés de performance, ainsi que pour améliorer la prestation des services et les résultats cliniques à l'échelle du système.

Constatant le chevauchement et la complémentarité des compétences avec les psychiatres dans les professions de la santé mentale, les psychologues sont bien placés pour évaluer et trier les patients aiguillés pour un diagnostic, et pour fournir des thérapies ciblées, souvent de première ligne, pour des tableaux cliniques modérés et graves, réduisant ainsi les temps d'attente dans le flux de patients psychiatriques.

Enfin, les psychologues jouent un rôle intégratif essentiel dans l'ensemble du système de soins de santé. Leur expertise stimule l'amélioration de la qualité, les soins basés sur des mesures, la science de l'application des connaissances et l'évaluation de programmes, des rôles essentiels à l'avancement de l'innovation dans le système de santé. Ils constituent une ressource consultative pour les équipes de soins primaires et les programmes communautaires, contribuant ainsi à harmoniser les soins tout au long du continuum de soins et à renforcer les parcours cliniques. Ils renforcent les capacités du système en formant et en encadrant des stagiaires en psychologie ainsi que des collègues issus d'autres disciplines. Pour ces raisons, les psychologues hospitaliers doivent être reconnus non seulement comme des spécialistes cliniques, mais aussi comme des atouts systémiques essentiels à la transformation du système de santé..

Pour concrétiser ces possibilités, il est indispensable de s'attaquer aux principaux obstacles structurels :

1) nombre insuffisant de postes de psychologues financés; 2) difficultés à attirer ou à fidéliser des psychologues dans les systèmes publics de soins de santé en raison des disparités de rémunération; 3) intégration non cohérente dans les équipes interdisciplinaires; 4) sous-utilisation des capacités et du potentiel des psychologues. Si rien n'est fait, la participation des psychologues au système public de santé ne s'améliorera pas, ce qui imposera une charge supplémentaire aux médecins généralistes et aux psychiatres, et allongera inutilement les délais d'attente pour les patients qui auraient besoin d'une prise en charge rapide.

2. Que les gouvernements des provinces et des territoires, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les prestataires de soins primaires et les organismes communautaires améliorent les conditions d'exercice et les infrastructures afin de retenir les psychologues dans leur milieu de travail et d'optimiser le rendement de l'investissement dans les services psychologiques, en veillant à ce que les interventions fondées sur des données probantes réalisent pleinement leur potentiel en matière de réduction des coûts et d'amélioration des résultats.

Compte tenu des vives inquiétudes suscitées par la pénurie actuelle et prévue de professionnels de la santé, notamment de psychologues, il est essentiel que les pouvoirs publics investissent dans notre atout le plus précieux en matière de santé, à savoir le personnel. En ce qui concerne les conditions de travail dans les systèmes publics de santé, un certain nombre d'aspects connexes doivent être pris en compte pour mobiliser et soutenir efficacement les psychologues du secteur public. Il s'agit notamment de :

- **La culture organisationnelle** : lorsqu'ils sont habilités à exercer pleinement leur champ d'activité, les psychologues, en tant que professionnels de la santé spécialisés, peuvent fournir des services autonomes de diagnostic et de traitement, ainsi que des services de consultation visant à élargir la portée clinique et des activités de renforcement des capacités destinées à améliorer les compétences globales du personnel. Une culture organisationnelle qui valorise les compétences professionnelles des psychologues et qui garantit les ressources et les infrastructures nécessaires à l'optimisation des soins cliniques contribuera à attirer les psychologues vers ce secteur public. À titre d'exemple, les psychologues, tout comme les médecins, peinent à optimiser le temps consacré aux soins cliniques compte tenu de leur importante charge administrative, et bénéficieraient d'exigences administratives simplifiées, d'un soutien administratif suffisant et d'un accès à des outils permettant d'améliorer l'efficacité de la documentation clinique.

- **Les possibilités d'avancement** : les psychologues peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'évaluation des services cliniques, en proposant de nouveaux modèles de soins, en lançant des innovations cliniques et en évaluant la performance du système, lorsqu'ils ont l'occasion de le faire et disposent du soutien nécessaire. Ces occasions offrent une créativité et une flexibilité qui peuvent séduire les psychologues expérimentés et présentent également des avantages évidents pour le système de santé. Il existe d'excellents exemples du rôle moteur joué par des psychologues dans la conception, la mise en œuvre, la formation et l'évaluation d'un nouveau modèle de soins, notamment le Programme de psychothérapie structurée de l'Ontario, le programme de rééducation cognitive de la Colombie-Britannique appelé Cognitive Remediation Training Advanced Practice et le programme « Return to Sleep » du Manitoba.
- **Une rémunération juste et raisonnable** : la rémunération des psychologues cliniciens titulaires d'un doctorat dans le système public de santé est bien inférieure à celle des autres professionnels de la santé titulaires d'un doctorat, malgré des années de formation et des champs de pratique similaires. Cette disparité est encore plus marquée lorsqu'on compare les revenus des professionnels du secteur privé à ceux du secteur public, sachant que les revenus nets des psychologues du secteur privé sont généralement plus de deux fois supérieurs. Pour que les systèmes publics de santé attirent et retiennent un plus grand nombre de psychologues, il faut s'engager en faveur de l'équité au sein de ces systèmes et réduire l'écart entre les secteurs public et privé.

Une rémunération juste peut jouer un rôle essentiel dans le recrutement initial et la fidélisation à long terme des psychologues dans nos systèmes publics de soins de santé. Des données récentes indiquent que le taux de postes vacants de psychologues s'est aggravé dans plusieurs hôpitaux et régions sanitaires canadiens, augmentant de 20 à 40 %, voire plus, dans certains territoires de compétences. Partout au pays, les systèmes de santé ont recours à des mesures incitatives très généreuses pour recruter des médecins, et ce n'est que récemment qu'ils ont commencé à mettre en place des mesures incitatives modestes pour recruter et fidéliser les psychologues.

En ce qui concerne la psychologie, l'écart entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé est considérable. En conséquence, de plus en plus de psychologues envisagent de quitter le secteur public ou l'ont déjà fait. Pour que les gouvernements soient en mesure de fournir des soins psychologiques en temps opportun à la population, il est essentiel que les psychologues reçoivent une rémunération concurrentielle pour le travail qu'ils font.

3. Que les gouvernements des provinces et des territoires, avec le soutien du gouvernement fédéral, renforcent la formation des psychologues et la capacité des infrastructures afin de répondre aux besoins de la population. Le nombre de places de formation pour les psychologues n'a pas suivi la croissance démographique ni les besoins en matière de santé. Il sera important que les gouvernements des provinces et des territoires augmentent leurs investissements dans les programmes de doctorat et de résidence afin d'accroître le nombre de psychologues diplômés qui exerceront dans les systèmes publics de santé. Il s'agira notamment de veiller à ce que les hôpitaux, les centres de soins primaires et les organismes communautaires disposent des capacités et des infrastructures nécessaires pour proposer des stages cliniques et tirer parti d'une immersion précoce afin d'attirer des candidats à l'emploi après l'obtention de leur diplôme. Cela comprend également la nécessité de veiller à ce que les programmes de formation agréés en psychologie disposent des ressources (c.-à-d. du corps professoral et des infrastructures) nécessaires pour former des cohortes plus importantes de diplômés en psychologie.

Les programmes de doctorat en psychologie (D. Psy.) proposent un parcours de formation accéléré, avec une réduction de 30 % de la durée de la formation (soit cinq ans au lieu de sept ans après l'obtention du baccalauréat), grâce à un programme professionnel ciblé permettant d'acquérir les compétences cliniques de base tout en conservant l'étendue essentielle de la formation nécessaire à la prestation de services spécialisés. Ce modèle d'école professionnelle de psychologie, proposé en parallèle avec les programmes de doctorat basés sur le modèle du clinicien-chercheur ou du scientifique-praticien (Ph. D.) tire parti de l'infrastructure universitaire existante et offre une approche innovante pour augmenter l'offre de psychologues..

À la suite de l'annonce récente du gouvernement fédéral relative à la création d'un Fonds pour les infrastructures de santé doté de 5 milliards de dollars, la SCP estime que les deux ordres de gouvernement ont là l'occasion de collaborer, les ministères de la Santé et de l'Éducation des provinces et des territoires devant jouer un rôle moteur à cet égard.

- 4. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les prestataires de soins primaires et les organismes communautaires trouvent des moyens de continuer à intégrer la recherche en psychologie afin de favoriser l'amélioration de la qualité, l'accès aux soins, la rentabilité des résultats cliniques et la responsabilisation. Les psychologues, en particulier ceux qui ont fait des études de doctorat, ont reçu une formation en recherche plus approfondie que dans toute autre discipline réglementée du secteur de la santé.** Grâce à cette formation approfondie, les psychologues sont particulièrement bien placés pour : (a) synthétiser et appliquer les données scientifiques actuelles dans divers contextes de soins et pour des patients présentant différents degrés de complexité, en veillant à ce que les diagnostics soient précis et que la prestation des soins soit à la pointe des connaissances et la plus efficace possible; (b) diriger et mettre en œuvre des programmes de recherche et d'évaluation rigoureux afin de garantir que les soins prodigués soient efficaces, efficaces, adaptés à la culture et accessibles, et qu'ils optimisent la sécurité, la qualité, l'efficacité et la responsabilité dans un contexte de ressources limitées; (c) communiquer les résultats de la recherche et de l'évaluation au gouvernement, aux dirigeants du système et au public afin d'améliorer la sensibilisation aux enjeux politiques clés, à la pratique clinique et à la performance globale du système.
- 5. Que les associations provinciales et territoriales de psychologie, appuyées par la Société canadienne de psychologie, sensibilisent davantage le public au rôle et à l'impact bénéfique des psychologues sur les résultats cliniques individuels et systémiques au sein des systèmes publics de santé, notamment :**
- (a) évaluation, diagnostic et intervention visant à prévenir les troubles mentaux, les troubles du développement et les dépendances, à en réduire l'impact et/ou à faciliter le rétablissement des personnes qui en souffrent;**
 - (b) prise en compte des aspects psychologiques qui permettent de prévenir les maladies, d'améliorer les résultats thérapeutiques en cas de maladie ou de blessure, et de favoriser la santé, le bien-être et les changements de comportement;**
 - (c) travail au sein des services de soins de santé intégrés pour améliorer l'accès et les résultats.**

Étant donné que l'organisation, la gestion, le financement et la prestation des services de santé relèvent en grande partie de la compétence des provinces et des territoires, à l'exception des populations relevant du gouvernement fédéral, les associations provinciales et territoriales de psychologues ont un rôle de premier plan à jouer, avec le soutien de la SCP, pour mobiliser les gouvernements – notamment les ministres, les sous-ministres, les hauts responsables politiques et les hauts fonctionnaires concernés – ainsi que les hauts dirigeants des organismes de santé, y compris les hôpitaux, les autorités sanitaires, les organismes de soins primaires et les organismes de santé communautaires, sur toute une série de questions stratégiques.

L'un des éléments clés de cette mobilisation consiste à veiller à ce que ces groupes de décideurs aient une vision claire du rôle, de l'impact positif et du potentiel que représentent les psychologues pour nos systèmes de santé. Dans le même temps, les associations de psychologues ont à la fois la possibilité et le devoir de jouer un rôle de premier plan pour sensibiliser et informer le public et les médias sur l'étendue du rôle des psychologues et sur leur impact positif. En complément de ce rôle de premier plan, la SCP continuera de veiller à ce que la voix de la psychologie soit entendue par le gouvernement fédéral et ses organismes connexes.

En conclusion, les objectifs du présent rapport sont triples : (1) s'assurer qu'un plus grand nombre de décideurs et le public comprennent mieux le rôle et les répercussions bénéfiques des psychologues au sein de nos systèmes publics de soins de santé; (2) trouver des solutions stratégiques avant-gardistes qui encouragent les psychologues et leur permettent d'exercer dans ces contextes en utilisant toute l'étendue de leurs compétences, ainsi que de fournir des soins rentables, adaptés à la culture et fondés sur des données probantes au plus grand nombre de Canadiens qui ont besoin d'une évaluation, d'un diagnostic et d'un traitement; (3) fournir un cadre aux organismes de santé financés par l'État là où le savoir-faire et l'expérience des psychologues peuvent façonner des changements significatifs et y contribuer.

Les psychologues ont beaucoup à apporter pour relever les défis liés aux capacités du système de santé et faire face à la crise actuelle de la santé mentale. Les psychologues apportent un bénéfice public considérable en fournissant des soins rentables et fondés sur des données probantes qui soulagent la souffrance, améliorent la santé, génèrent des gains d'efficacité importants dans les soins de santé et soutiennent une société plus saine et plus productive. La psychologie est une profession de la santé fortement axée sur la collaboration; lorsqu'ils exercent au sein du système public de santé, les psychologues relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics, des autorités sanitaires, des hôpitaux ainsi que des organismes de soins de première ligne et des organismes communautaires.

Consciente que les discussions en cours sur l'accélération de la transformation du système de santé mentale se dérouleront en grande partie à l'échelle des provinces et des territoires, la SCP se réjouit de pouvoir rencontrer les gouvernements et les responsables du système de santé, et est impatiente d'appuyer les associations provinciales et territoriales de psychologues dans la poursuite de leurs discussions et de leurs actions en matière de politiques.

1. LE PAYSAGE ACTUEL

Alors que le Canada se remet progressivement de la pandémie, le pays est confronté à un certain nombre de défis sanitaires de taille qui pourraient également offrir de nouvelles possibilités. À présent, de plus en plus de Canadiens comprennent et reconnaissent l'importance d'une bonne santé mentale. Ils comprennent que la santé mentale est profondément liée à la santé globale et qu'elle est fondamentale pour mener une vie riche et épanouie. Que l'on soit parent, enfant, frère ou sœur, ami, proche aidant, personne non handicapée ou handicapée, la santé mentale joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne.

APERÇU DE LA SANTÉ MENTALE DES CANADIENS

Cependant, des données récentes nous indiquent ce qui suit :

- Cinq millions de Canadiens répondent aux critères diagnostiques d'un trouble de l'humeur, d'un trouble anxieux ou d'un trouble lié à l'utilisation de substances psychoactives, un chiffre qui a explosé au cours de la dernière décennie¹.
- Les diagnostics de troubles anxieux ont fortement augmenté, passant de 18 % avant la pandémie à 27 %². Le diagnostic de dépression est passé de 21 % à 28 %^{3,4}.

De plus,

- un Canadien sur trois souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie⁵.
- Près d'une personne sur quatre a déclaré que sa santé mentale s'est détériorée au cours de l'année précédente⁶.
- Plus de 50 % des personnes ayant reçu un diagnostic de trouble de l'humeur, de trouble anxieux ou d'un trouble lié à l'usage de substances psychoactives au cours de l'année précédente n'ont pas reçu de soins de la part d'un professionnel de la santé⁷.
- 41 % des adultes (âgés de 18 ans et plus) et 36 % des enfants et des adolescents (âgés de 2 à 17 ans) chez qui un trouble de santé mentale a été diagnostiqué ont déclaré que leurs besoins n'étaient pas satisfaits, partiellement ou totalement⁸.
- On estime que le coût économique annuel des maladies mentales au Canada dépasse les 50 milliards de dollars⁹.

Ces chiffres ne rendent pas compte de la détresse et des souffrances considérables vécues par les millions de personnes qui souffrent directement d'une maladie mentale. De plus, les problèmes de santé mentale ne concernent pas qu'une seule personne. Elles se propagent et elles ont une incidence sur les familles, les amis, les communautés et la société dans sa globalité.

¹ Statistique Canada. *Étude : Troubles mentaux et accès aux soins de santé mentale*. 22 septembre 2023.

² Recherche en santé mentale Canada. *Comprendre la santé mentale des Canadiens : Pendant COVID-19 et au-delà : sondage 23*. Mars 2025. Page 9.

³ Recherche en santé mentale Canada. *Comprendre la santé mentale des Canadiens : Pendant COVID-19 et au-delà : sondage 23*. Mars 2025. Page 9.

⁴ Statistique Canada. *Étude : Troubles mentaux et accès aux soins de santé mentale*. 22 septembre 2023. De 2012 à 2022, le nombre de Canadiens ayant souffert au cours des 12 derniers mois d'un trouble d'anxiété généralisée a doublé, passant de 2,6 % à 5,2 %, le nombre de Canadiens ayant souffert d'un épisode dépressif majeur est passé de 4,7 % à 7,6 % et le nombre de Canadiens ayant souffert d'un trouble bipolaire est passé de 1,5 % à 2,1 %. Toutes les différences sont statistiquement significatives.

⁵ Statistique Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Santé mentale*, 2012.

⁶ Soins de santé — Léger. *More Symptoms, Less Support: The Growing Mental Health Gap in Canada*. 15 mai 2025.

⁷ Statistique Canada. *Étude : Troubles mentaux et accès aux soins de santé mentale*. 22 septembre 2023.

⁸ Institut canadien d'information sur la santé. *Le pouls des soins de santé : mesurer les priorités partagées en santé au Canada 23* octobre 2025.

⁹ Smetanin P et coll. *The Life and Economic Impact of Major Mental Illness in Canada: 2011 to 2041*. Risk Analytica. Pour le compte de la Commission de la santé mentale du Canada, 2011.

Les psychologues sont formés pour évaluer la personne dans son ensemble, diagnostiquer les troubles mentaux et fournir des soins fondés sur des données probantes qui peuvent soulager la souffrance et changer des vies. Pourtant, dans l'ensemble des systèmes publics de santé du Canada, les psychologues constituent une ressource rare.

LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION GOUVERNEMENTALE

Bien que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aient reconnu la nécessité d'investir dans l'amélioration et l'élargissement de l'accès aux services de soins de santé mentale, y compris les services psychologiques, il subsiste un écart important entre les besoins des Canadiens et les services offerts. Le troisième bulletin fédéral-provincial annuel en santé mentale et santé liée à l'utilisation de substances de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) souligne de point, les Canadiens interrogés ayant attribué la note de F (échec) à six des neuf provinces et la note de D¹⁰ à trois d'entre elles. Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire.

Ces résultats surviennent à un moment où **90 %** des Canadiens considèrent qu'un accès rapide aux services de santé mentale financés par l'État est primordial, et où **83 %** des Canadiens estiment que leur gouvernement provincial doit embaucher davantage de professionnels de la santé mentale¹¹. Dans son rapport sur l'état de la santé mentale au Canada, l'Association canadienne pour la santé mentale a également conclu que la santé mentale a été profondément négligée dans le cadre du système de santé universel financé par l'État depuis l'adoption de la Loi canadienne sur la santé en 1984, il y a plus de quarante ans¹².

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent afin d'accélérer le rythme de leurs investissements consacrés à la santé mentale, pour que les personnes qui en ont besoin puissent bénéficier des soins qu'elles méritent, au moment où elles en ont besoin. Cela peut avoir un impact considérable, notamment en permettant d'obtenir un diagnostic et un plan de traitement plus précoces, en évitant à un plus grand nombre de patients de se rendre aux urgences et en réduisant le nombre d'hospitalisations. Cela peut également avoir un impact significatif sur notre performance sociale et économique, notamment en ce qui concerne la prévention de l'éclatement de la famille, la réduction de l'absentéisme et du présentéisme en milieu professionnel, ainsi que l'accélération du retour au travail. Globalement, l'élargissement de l'accès aux services financés par les pouvoirs publics et dispensés par des psychologues a de nombreuses répercussions sur la santé et l'économie¹³.

Collectivement, les provinces et les territoires ne consacrent que le 6,3 % de leurs budgets de santé à la santé mentale, ce qui est bien en deçà du taux recommandé de 12 %¹⁵. En augmentant les investissements dans les services de santé mentale pour atteindre le taux recommandé, le Canada se mettrait au même niveau que les autres pays du G7 (c.-à-d. le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France)¹⁶. Des pays comme le Royaume-Uni, grâce à son programme « Improving Access to Psychological Therapies » (IAPT), ont montré, en faisant preuve de rigueur et de transparence, qu'en garantissant un niveau élevé de formation aux psychologues – qui, à leur tour, dispensent

¹⁰ Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. *Troisième bulletin fédéral-provincial annuel en santé mentale et santé liée à l'utilisation de substances*. Janvier 2025. On a demandé aux Canadiens d'évaluer le gouvernement fédéral et leurs gouvernements provinciaux respectifs selon les quatre dimensions suivantes : (1) Accès; (2) Confiance du public; (3) Satisfaction; (4) Efficacité.

¹¹ Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. *Troisième bulletin fédéral-provincial annuel en santé mentale et santé liée à l'utilisation de substances*. Janvier 2025.

¹² Association canadienne pour la santé mentale. *L'état de la santé mentale au Canada 2024*. Novembre 2024.

¹³ Pour de plus amples renseignements, consultez *Mental Illness and Addiction : Facts and Statistics* préparé par le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH).

¹⁴ Association canadienne pour la santé mentale. *L'état de la santé mentale au Canada 2024*. Novembre 2024.

¹⁵ Société royale du Canada. *Atténuer les perturbations engendrées par la pandémie de la COVID-19 : comment soutenir la santé mentale de la population canadienne*. Recommandation 1 — Octobre 2020. Cette recommandation a également été approuvée par l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM).

¹⁶ Association canadienne pour la santé mentale. *L'état de la santé mentale au Canada 2024*.

des soins de grande qualité et forment d'autres professionnels à faire de même, avec des résultats mesurables –, l'amélioration de l'accès du public à des soins psychologiques fondés sur des données probantes apporte de nombreux avantages directs sur les plans de la santé, de la société et de l'économie¹⁷.

Alors que les gouvernements mettent en place un nombre croissant de politiques et de programmes visant à améliorer l'accès aux services de santé mentale financés par l'État, la réalité est qu'ils ne font pas la distinction efficace entre les prestataires de soins de santé mentale membres d'une profession réglementée et membre d'une profession non réglementée, ce qui pose d'importants problèmes de responsabilité et de contrôle¹⁸.

Cette absence de distinction entre les prestataires de soins de santé mentale soumis ou non à une réglementation pose des défis majeurs en matière de qualité, de sécurité et d'équité. Les professionnels membres d'une profession réglementée, comme les psychologues, sont tenus de respecter les normes légiférées en matière de compétence, d'éthique et de pratique fondée sur des données probantes, grâce à des mécanismes de contrôle visant à garantir la qualité et à protéger le public, ainsi qu'à des normes de formation visant à établir les compétences requises. Les prestataires non soumis à une réglementation exercent leurs activités sans ces garanties, ce qui entraîne une qualité des soins très variable, qui peut être influencée par des facteurs tels que le revenu et la situation géographique, exacerbant ainsi les inégalités d'accès à des services de santé mentale efficaces et fondés sur des données probantes. De plus, on s'est peu attaché à déterminer la répartition optimale des professionnels de la santé mentale ni à définir clairement les champs d'activité et les compétences requises pour dispenser des soins sûrs, efficaces, équitables et adaptés à la culture.

Parallèlement, les modèles de soins innovants ne sont pas mis en œuvre et déployés à grande échelle assez rapidement^{19,20}. Dans de nombreux cas, aucun processus de consultation efficace n'a pas non plus été mis en place avec les professionnels de la santé mentale ou des soins de première ligne afin d'examiner les données qui pourraient contribuer à améliorer les performances et les résultats²¹.

ACCÈS AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ MENTALE

De même, en ce qui concerne l'accès aux soins, la situation est tout aussi préoccupante, voire plus :

- **52 %** des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale n'obtiennent pas l'aide dont elles ont besoin²².
- Au Canada, plus **de 1,25 million** de jeunes (âgés de 16 à 24 ans) ont besoin de soutien en matière de santé mentale — tandis qu'environ 550 000 jeunes (44 %) reçoivent de l'aide et 720 000 jeunes (56 %) n'en reçoivent pas²³.
- Parmi ceux qui ont eu recours à des services de santé mentale, seulement **37 %** y ont eu accès par l'intermédiaire d'un système de santé provincial²⁴.

¹⁷ Pour obtenir des informations sur l'efficacité clinique des services psychologiques, se reporter à la section 4 du présent rapport. Pour une analyse du rendement de l'investissement, se reporter à la section 5. Voir aussi David M. Clark. Realizing the Mass Public Benefit of Evidence-Based Psychological Therapies: The IAPT Program. *Annual Review Clinical Psychology*. 14:159-183.

¹⁸ Bartram M. Income-based inequities in access to mental health services in Canada. *Canadian Journal of Public Health*, volume 110, pages 395-403 (2019).

¹⁹ Groupe CSA. *Intégration de la santé mentale et de la santé liée à l'usage de substances dans les soins primaires au Canada*. Mars 2024.

²⁰ Le modèle de soins par paliers est un exemple d'approche fondée sur des données probantes qui demeure sous-utilisée. Selon ce modèle, les psychologues jouent un rôle central en traitant directement les patients présentant des pathologies très complexes et en supervisant les interventions de moindre intensité par le biais de la supervision, de la consultation et du suivi. Leur implication garantit que les approches de soins par paliers restent sûres, efficaces et fondées sur des données probantes, en particulier pour les populations à haut risque ou présentant une complexité diagnostique.

²¹ Dans leur rapport « *Prendre l'argent et s'enfuir? Dans quelle mesure les provinces et les territoires sont-ils responsables de l'utilisation des fonds fédéraux consacrés aux soins de santé mentale et aux soins de santé liée à l'usage de substances psychoactives?* », l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) souligne la nécessité d'indicateurs plus robustes et normalisés, ainsi que de critères de référence et de cibles fondés sur des données probantes pour mesurer et améliorer le rendement du système.

²² Recherche en santé mentale Canada. *Comprendre la santé mentale des Canadiens : – sondage 21*. Page 40.

²³ Recherche en santé mentale Canada. *Une génération à risque : État de la santé mentale des jeunes au Canada*. Octobre 2024.

²⁴ Recherche en santé mentale Canada. *Comprendre la santé mentale des Canadiens : – sondage 14*. Page 34.

- Au cours des 12 derniers mois, plus de **5 millions** d'adultes n'ont pas pu bénéficier de services de santé mentale lorsqu'ils en avaient besoin en raison d'obstacles financiers²⁵.
- Parmi les personnes qui ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale, **73 %** rencontrent des difficultés, les coûts (30 %) et les délais d'attente (20 %) constituant les deux principaux obstacles²⁶.
- **49 %** des Canadiens souffrant d'un trouble de l'humeur, d'un trouble anxieux ou d'un trouble lié à la consommation de substances psychoactives avaient consulté un professionnel de la santé mentale au cours de l'année écoulée. Avec une proportion de 44 %, le counseling était la forme de prise en charge en santé mentale la plus courante²⁷.
- **15 %** des Canadiens (environ 6 millions) ont recours à des services de santé chaque année pour traiter une maladie mentale²⁸.
- Chez les Canadiens âgés de 19 ans ou moins, le recours aux services de santé pour traiter une maladie mentale a augmenté de **2,6 %** par année²⁹.

De plus,

- Les maladies chroniques sont très répandues au Canada, 40 % des adultes en souffrant; ces maladies, comme la cardiopathie et le cancer, sont les principales causes de décès chez les Canadiens et sont souvent associées à des problèmes de santé mentale qui augmentent les risques et compliquent le rétablissement³⁰.
- Chez les personnes atteintes d'une maladie chronique, les troubles de santé mentale comorbides entraînent une augmentation significative du recours aux soins de santé et des coûts³¹.
- L'intégration des soins psychologiques aux soins médicaux peut réduire considérablement les dépenses de santé et améliorer les résultats thérapeutiques³². Il existe de solides preuves que l'intégration de services psychologiques dans les soins médicaux peut réduire les réadmissions à l'hôpital, raccourcir la durée des séjours, améliorer l'observance du traitement médical, diminuer le recours aux examens diagnostiques coûteux, améliorer le flux des patients, réduire la congestion dans les services d'urgence et soutenir la préhabilitation, générant ainsi des économies mesurables pour les hôpitaux et les systèmes de santé provinciaux³³.

Les données montrent clairement qu'il existe un écart important entre les soins que les Canadiens souhaitent recevoir et la qualité et la quantité des soins qu'ils reçoivent actuellement. Les besoins actuels et prévus de la population en matière de santé mentale, qui restent supérieurs aux taux de prévalence d'avant la pandémie, la forte prévalence des maladies chroniques et le consensus croissant selon lequel les gouvernements doivent investir dans des modèles de prestation innovants, en particulier dans le domaine des soins primaires et des services communautaires, afin d'élargir et d'améliorer l'accès aux services de santé mentale, exigeront du Canada qu'il augmente le nombre de psychologues agréés disponibles³⁴.

²⁵ Institut canadien d'information sur la santé. *Les Canadiens signalent que leurs besoins en matière de soins de santé mentale augmentent, tout comme les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder à ces soins*. 21 mars 2024. Résultats de l'enquête du Fonds du Commonwealth de 2023.

²⁶ Soins de santé — Léger. *More Symptoms, Less Support: The Growing Mental Health Gap in Canada*. 15 mai 2025.

²⁷ Statistique Canada. *Étude : Troubles mentaux et accès aux soins de santé mentale*. 22 septembre 2023.

²⁸ Agence de la santé publique du Canada. *Système canadien de surveillance des maladies chroniques*, 2019.

²⁹ Agence de la santé publique du Canada. *Système canadien de surveillance des maladies chroniques*, 2019.

³⁰ Agence de la santé publique du Canada. *Prévalence des maladies chroniques chez les adultes canadiens*.

³¹ Sporinova B, Manns B, Toneli M et coll. *Association of Mental Health Disorders with Health Care Utilization and Costs Among Adults with Chronic Disease*. *JAMA Netw Open*. 2019;2(8):e199910. DOI : 10.1001.jamanetworkopen.2019.9910.

³² Lores, Taryn et coll. *Integrated Psychological Care Reduces Health Care Costs at a Hospital-Based Inflammatory Bowel Service*. *Clinical Gastroenterology and Hepatology*, volume 19, numéro 1, 96-103.e3.

³³ Voir Commission de la santé mentale du Canada. *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada*, 2016; Commission de la santé mentale du Canada. *Promouvoir les soins de santé mentale collaboratifs dans les établissements de soins primaires*, 2022; Virani et coll. *Estimation of Cost Savings and Improved Patient Outcomes from Implementing a Psychiatric Consultation-Liaison Service in a Rural Hospital in Northern Ontario*, 2019; Kates et coll. *Collaborative Mental Health Care in Canada*, 2023. Okoronkwo et coll. *Estimation of Cost Savings and Improved Patient Outcomes from Implementing a Consultation-Liaison Service at Health Sciences North*, 2019; British Columbia Prehabilitation Working Group and Specialist Services Committee, 2024; British Columbia Surgical Prehabilitation Toolkit: Specialist Services Committee, *Surgical Patient Optimization Collaborative* 2025.

³⁴ Un psychologue agréé ou autorisé est une personne habilitée, par l'intermédiaire de l'ordre professionnel de sa province ou de son territoire, à exercer la psychologie.

RECRUTER ET RETENIR LES PSYCHOLOGUES DANS LES SYSTÈMES PUBLICS CANADIENS DE SOINS DE SANTÉ

À court terme, le système sera confronté à des défis, compte tenu du fait qu'environ 6,5 millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille³⁵ et que l'on prévoit qu'il faudra près de 23 000 médecins de famille supplémentaires (soit une augmentation de 49 % par rapport à l'effectif actuel)³⁶ dans les années à venir. Un sondage récent mené auprès de médecins de soins primaires a révélé que 65 % d'entre eux considèrent que la priorité absolue pour améliorer la qualité et l'accès aux soins est une meilleure intégration des soins primaires avec les hôpitaux, les services de santé mentale et les services sociaux communautaires. Le rapport souligne que, si 62 % des médecins de première ligne (avec des taux variant de 33 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 69 % en Alberta) estimaient être bien préparés, grâce à leurs compétences et à leur expérience, pour gérer la prise en charge médicamenteuse des patients atteints de troubles mentaux courants tels que l'anxiété ou la dépression légère à modérée, ce chiffre diminue considérablement lorsqu'il s'agit de la prise en charge de la toxicomanie, la moyenne nationale n'atteignant que 19 % des médecins se sentant bien préparés, ce pourcentage variant de 12 % au Québec à 28 % en Saskatchewan³⁷.

Compte tenu de la manière dont sont structurés les systèmes de santé provinciaux et territoriaux, les services de santé et de santé mentale fondés sur des données probantes fournis par des psychologues ne font pas partie des soins assurés par l'État et ne sont accessibles au public que dans le cadre d'une hospitalisation ou de soins ambulatoires, ou par l'intermédiaire d'autres services communautaires financés par l'État et dispensés en équipe, dont font partie des psychologues³⁸. De ce fait, les médecins (p. ex. les médecins généralistes et les médecins de famille) orientent souvent leurs patients vers des psychiatres, dont les services sont couverts, même si les psychologues sont capables de fournir les soins nécessaires.

Le temps d'attente pour consulter un psychiatre reste long. Selon les estimations actuelles, fondées sur les rares données dont on dispose, le délai d'attente total au Canada entre la demande d'orientation formulée par un médecin de famille et la consultation psychiatrique et/ou le début du traitement est de 25,3 semaines, soit environ six mois, avec un minimum de 10,4 semaines en Nouvelle-Écosse et un maximum de 46,7 semaines en Saskatchewan³⁹. Il est tout à fait dans le champ de compétences des psychologues de répondre aux besoins relatifs au diagnostic et au traitement des patients présentant des problèmes cliniques de modérés à graves (voir la section 4, qui présente les preuves d'efficacité) à un coût nettement inférieur à celui des psychiatres. Ainsi, les psychologues peuvent facilement contribuer à améliorer l'accès aux soins de santé mentale et orienter les patients vers la psychiatrie pour des traitements médicamenteux spécialisés dans les cas les plus graves.

En l'absence d'un système de santé mentale suffisamment solide pour effectuer un triage en fonction du risque ou de la gravité des symptômes, et compte tenu du nombre trop restreint de spécialistes de la santé mentale, les longs délais d'attente peuvent parfois avoir des conséquences désastreuses pour les patients. **La mise en place d'un plus grand nombre de psychologues titulaires d'un doctorat au sein du système de santé – car ils possèdent les compétences de base requises pour effectuer des évaluations, des diagnostics et des interventions fondées sur**

³⁵ Journal de l'Association médicale canadienne. *National Survey Highlights Worsening Primary Care Access*. Avril 2023.

³⁶ Santé Canada. *Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada : étude sur l'éducation, la formation et la répartition de l'effectif en santé au Canada*. Janvier 2025, pages 8 et 9.

³⁷ Institut canadien d'information sur la santé. *Résultats du Canada : Enquête internationale de 2019 du Fonds du Commonwealth sur les politiques de santé auprès des médecins de soins primaires*. Janvier 2020.

³⁸ En fait, la *Loi canadienne sur la santé*, adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes en 1984, ne traite que des services assurés par l'État fournis dans les hôpitaux (non psychiatriques) et des services « médicalement nécessaires » fournis par les médecins.

³⁹ Institut Fraser Rapport *Waiting Your Turn – Wait Times for Health Care in Canada*, 2025. Voir l'annexe B.

des données probantes – permettrait un meilleur accès aux soins spécialisés en santé mentale pour les médecins demandeurs et aurait un impact global significatif sur l'accès, la qualité des soins prodigués et les résultats thérapeutiques. Cette approche repose également sur un modèle de budget fixe, car les psychologues exerçant dans le système public de santé sont généralement rémunérés sur une base salariale, tandis que la plupart des psychiatres sont principalement rémunérés à l'acte.

Compte tenu des besoins croissants en matière de santé physique et mentale de la population canadienne, de la capacité limitée des psychiatres et des médecins de famille à répondre à ces besoins, des compétences cliniques de base des psychologues en tant que spécialistes de la santé mentale et comportementale, et de la reconnaissance croissante par les gouvernements de l'urgence d'améliorer et d'élargir l'accès rapide aux soins, **la SCP recommande fortement d'accroître le nombre de psychologues au sein de nos systèmes de santé financés par l'État⁴⁰.**

Selon l'Ordre des psychologues du Québec, les psychologues disposent d'un potentiel considérable et inexploité pouvant contribuer à améliorer et à élargir l'accès rapide à des services de santé et de santé mentale fondés sur des données probantes au sein de nos systèmes de santé financés par l'État. Parmi les facteurs essentiels à la réussite future, on peut citer une plus grande implication des psychologues dans les services financés par l'État et une collaboration avec ces derniers pour la mise en œuvre de modèles de soins innovants dans les hôpitaux, les soins primaires, les centres de réadaptation et les organismes communautaires.

S'il est manifestement nécessaire de *recruter* un nombre croissant de psychologues dans nos systèmes publics de santé, il est également urgent de *retenir* ceux qui travaillent actuellement dans le système, notamment dans les hôpitaux.

Malgré les besoins importants et l'intérêt public évident que présente l'accès à des psychologues dans le cadre des soins de santé et de santé mentale, seule une petite minorité de psychologues agréés – environ 15 % des quelque 20 000 en exercice – bénéficie d'un financement pour dispenser des soins au sein des systèmes de santé financés par l'État⁴¹. **Cela doit changer.** Rétablir l'équilibre en faveur des systèmes publics de santé grâce à des mesures solides de recrutement et de fidélisation constitue la solution la plus immédiate pour remédier, à court terme, à l'accès limité aux soins et à la pénurie de psychologues, tout en continuant à développer des programmes de formation afin de répondre aux besoins de renouvellement et d'augmentation des effectifs, et d'assurer ainsi la viabilité à long terme.

⁴⁰ Groupe CSA. *Intégration de la santé mentale et de la santé liée à l'usage de substances dans les soins primaires au Canada*. Mars 2024. Le tableau 1 donne un aperçu intéressant des différentes initiatives en matière de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances psychoactives qui sont en cours dans les provinces.

⁴¹ Pour en savoir plus sur le nombre de psychologues au Canada, consultez le rapport de la Société canadienne de psychologie intitulé *Que faire maintenant? Examen du nombre de psychologues au Canada, par province et territoire, 2017-2023*. Décembre 2025.

⁴² Un récent rapport de la Société canadienne de psychologie a révélé que le pourcentage de psychologues âgés de 60 ans et plus était de 13,6 % à 39,2 %, selon la province ou le territoire. Ce chiffre peut être extrapolé pour estimer un taux de départ à la retraite de 3 à 5 % par an dans le secteur de la santé, ce qui signifierait qu'environ 640 à 1 067 psychologues prendraient leur retraite chaque année.

À l'heure actuelle, les programmes de formation clinique universitaires agréés au Canada forment de petits groupes d'étudiants au doctorat en psychologie dans une spécialité clinique, les admissions annuelles étant généralement inférieures à 10 étudiants. Chaque année, le Canada délivre environ 400 diplômes de doctorat en psychologie. Ce rythme ne tient pas compte, à l'heure actuelle, du remplacement des psychologues partant à la retraite et n'aura pas l'effet escompté, à savoir l'augmentation du nombre de psychologues agréés exerçant au sein du système public de santé⁴². À l'opposé, en 2024-2025, 2 900 étudiants en médecine ont obtenu leur diplôme dans les 17 facultés de médecine du Canada⁴³.

Il est également évident que le secteur de la santé au Canada est actuellement confronté à des difficultés chroniques en matière d'offre de psychologues et d'autres professionnels de la santé. En effet, les psychologues, dont 26 % ont plus de 60 ans, affichent l'un des taux les plus élevés dans ce groupe d'âge, comparativement aux autres professions de la santé⁴⁴. Cela souligne qu'il faut augmenter significativement le nombre de stagiaires en psychologie, à la fois pour remplacer une main-d'œuvre vieillissante et pour répondre à la demande future de soins psychologiques.

La SCP estime qu'il est temps de repenser la structure de formation et de délivrance des permis aux psychologues. La création d'écoles professionnelles de psychologie – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de médecine dentaire – dont les classes sont plus nombreuses et la durée des études plus courte grâce à un programme d'études professionnelles ciblé (cinq ans au lieu de sept ans après le baccalauréat) – peut contribuer de manière importante à accélérer la formation de psychologues afin de répondre à la demande croissante du public relative aux soins de santé mentale, tout en préservant la rigueur de la formation nécessaire pour garantir les compétences fondamentales requises pour établir des diagnostics, prodiguer des traitements et innover en matière de services pour divers troubles de santé mentale et problèmes médicaux. Il est tout aussi important que cette formation soit accessible, en particulier aux populations diverses et méritant l'équité, dont l'accès à la formation supérieure en psychologie peut être limité par des facteurs systémiques.⁴⁵

2. QUELLE EXPERTISE LES PSYCHOLOGUES APPORTENT-ILS AU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ?

La SCP soutient que de nombreux Canadiens ont des besoins complexes auxquels répondent de façon optimale les services de psychologues possédant l'expertise nécessaire pour réaliser des évaluations approfondies, établir et communiquer des diagnostics psychologiques et développementaux, proposer des traitements fondés sur des données probantes pour les troubles mentaux et les manifestations cliniques, élaborer et évaluer des programmes de traitement, ainsi que fournir des services de consultation et de renforcement des capacités aux autres professionnels de la santé qui composent les équipes de soins.

À l'exception des médecins, les psychologues sont les seuls professionnels de la santé mentale autorisés à diagnostiquer et à traiter les problèmes de santé mentale de manière autonome et étendue. Le tableau 1 présente une comparaison directe du champ d'activités de divers professionnels de la santé mentale dans la plupart des provinces et territoires.

⁴³ Association des facultés de médecine. *Statistiques relatives à l'enseignement médical au Canada*, 2024. Section H.

⁴⁴ Institut canadien d'information sur la santé. *La main-d'œuvre de la santé au Canada : 2019 à 2023*.

⁴⁵ Société canadienne de psychologie. *If You Build It – They Will Practice*. . . *Establishing Schools of Psychology in Canada*. Énoncé de position. À venir.

TABLEAU 1 — RÉSUMÉ DU CHAMP DE PRATIQUE, PAR PROFESSION

Domaine d'exercice ou de compétence	Psychiatres	Psychologues	Conseillers, psychothérapeutes et travailleurs sociaux
Formuler/communiquer un diagnostic	Oui	Oui	Non
Faire passer et interpréter des tests psychologiques	Non	Oui	Non
Fournir une psychothérapie	Oui/Non	Oui	Oui/Non
Offrir du counseling ou d'autres formes de traitement psychologique	Oui	Oui	Oui
Prescrire des médicaments	Oui	Non	Non
Évaluation de programme	Non	Oui	Non
Élaborer des plans de traitement	Oui	Oui	Oui/Non
Profession réglementée	Oui	Oui	Oui/Non

Le grand public peut avoir du mal à distinguer les différents rôles et compétences des psychologues et des psychiatres, ou encore des conseillers, des psychothérapeutes et des travailleurs sociaux, et a parfois tendance à les considérer tous comme appartenant à la même catégorie de professionnels. Cependant, la formation, les compétences et le cadre réglementaire propres à ces professions diffèrent.

Les psychologues et les psychiatres possèdent des compétences qui se chevauchent et se complètent, les deux étant capables de diagnostiquer et de traiter de manière autonome. Les psychologues et les psychiatres s'appuient sur une conception biopsychosociale de la santé et de la maladie; les psychiatres privilégient généralement les méthodes d'intervention biomédicales, tandis que les psychologues privilégient généralement les méthodes d'intervention psychologiques et sociales.

Les principales différences entre les psychologues et les autres professionnels de la santé mentale résident dans leur *champ de pratique* et l'étendue de leur expertise. Les psychologues sont formés non seulement pour dispenser des services, qui comprennent l'évaluation, le diagnostic différentiel, la planification des traitements et la prestation de plusieurs types de psychothérapies et modalités thérapeutiques (thérapie familiale, individuelle, de groupe), mais aussi pour offrir des consultations, donner de la formation, évaluer les programmes et faire de la recherche⁴⁶. Grâce à leur formation et à leur expertise, les psychologues titulaires d'un doctorat exercent à un niveau avancé; ils sont capables d'évaluer et d'adapter leurs approches afin de traiter efficacement des troubles de santé physique et/ou mentale complexes et comorbides qui ne pourraient pas être pris en charge de manière adéquate ou qui ne répondraient pas à une prise en charge classique.

Le rôle des psychologues dans les soins de santé mentale est très important, et leur contribution à d'autres domaines des soins de santé – notamment en médecine, en chirurgie et en réadaptation – est tout aussi essentielle. Les psychologues contribuent à l'établissement de normes de soins fondées sur les meilleures pratiques, améliorent l'accès aux soins et permettent d'obtenir des bénéfices cliniques mesurables tout en réduisant les coûts. L'accès limité aux psychologues comporte des risques importants : une détérioration des résultats thérapeutiques, des séjours hospitaliers plus longs, des taux de réadmission plus élevés et une augmentation des coûts pour le système de santé. En intégrant des psychologues dans tous les secteurs (c.-à-d. les hôpitaux, les soins de première ligne, la réadaptation et les programmes communautaires), on garantit une évaluation, un diagnostic et des soins adaptés, on optimise les résultats et le rétablissement, et on évite de surcharger inutilement le système de santé.

⁴⁶ Pour en savoir plus sur le rôle du psychologue, veuillez consulter le document de la SCP intitulé *Un psychologue, c'est quoi?* www.cpa.ca

Le tableau 2 présente un aperçu général des différents rôles joués par les psychologues dans les services de santé.

TABLEAU 2 — APERÇU DES ACTIVITÉS CONFIÉES AUX PSYCHOLOGUES, PAR DOMAINE DE LA SANTÉ

Santé mentale et dépendances

- Évaluation et diagnostic des principales maladies et troubles mentaux, notamment les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les traumatismes, la psychose, les troubles de l'alimentation, les comportements perturbateurs, le mésusage de substances psychoactives et les troubles de la personnalité.
- Traitements avancés et ciblés pour les troubles mentaux graves et les cas complexes.
- Soins par paliers; soins en collaboration; consultation.
- Soutien en cas de crise ou de transition.

Domaine médical

- Évaluation et diagnostic différentiel des facteurs psychologiques/cognitifs comorbides associés aux problèmes de santé.
- Évaluation complète pour diagnostiquer les troubles neurodéveloppementaux (p. ex, l'autisme) et pour évaluer les répercussions cognitives d'une maladie, d'un problème de santé ou d'une blessure (p. ex. une lésion cérébrale).
- Interventions psychologiques spécialisées visant la prise en charge des symptômes, le fonctionnement psychologique et l'adaptation chez les patients présentant des pathologies chroniques et/ou complexes, afin d'assurer une prévention secondaire ou tertiaire et d'améliorer les résultats cliniques dans un large éventail de maladies, notamment les maladies cardiaques, le cancer, le diabète, les maladies respiratoires, gastro-intestinales, endocriniennes et neurologiques.
- Interventions visant à améliorer la prise en charge de la douleur aiguë et chronique, des problèmes de sommeil et de la fatigue.
- Interventions visant à modifier les comportements liés à la santé afin d'améliorer les habitudes de vie et l'adhésion thérapeutique.

Chirurgie

- Évaluation visant à déterminer l'admissibilité préopératoire (p. ex. transplantation, chirurgie bariatrique, chirurgie d'affirmation de genre) et à fournir des orientations pour optimiser la préparation.
- Évaluation des fonctions neurocognitives avant et après une opération afin d'orienter les décisions chirurgicales (p. ex. en cas d'épilepsie ou de troubles du mouvement) et évaluation des résultats.
- Interventions cliniques visant à améliorer la préparation à la chirurgie et à traiter les complications et les difficultés postopératoires.
- Changement des comportements liés à la santé pour remédier à la non-observance du traitement.

Réadaptation

- Évaluation des fonctions neurocognitives chez des populations particulières telles que les personnes âgées (troubles neurodégénératifs), les personnes souffrant de lésions cérébrales acquises, de maladies auto-immunes touchant le cerveau et la moelle épinière, de troubles du spectre de l'alcoolisation foetale ou portant un implant cochléaire.

- Évaluation de l'humeur, de la capacité, de l'adaptation et de la motivation.
- Interventions psychologiques et comportementales pour maximiser l'autonomie fonctionnelle après un AVC, un traumatisme crânien, une lésion médullaire, un cancer, une amputation, une lésion musculosquelettique.
- Élaboration et mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de planification des traitements, faciliter la préparation de la sortie et la réinsertion dans la communauté; influencer directement les résultats fonctionnels tels que la planification des études, le retour à l'école ou au travail, et la reprise de la conduite automobile.

Santé

- Initiatives de promotion de la santé au niveau du système ou de la communauté, telles que la parentalité positive, les programmes pour les mères et les bébés, le vieillissement en santé et l'amélioration de la santé mentale.
- Prévention des maladies, notamment par la modification des comportements liés à la santé, par exemple la perte de poids, la pratique d'une activité physique et l'abandon du tabac.

Au niveau du système (leadership en matière d'élaboration, de recherche et d'évaluation de programmes)

- Conception, mise en œuvre, prestation et évaluation d'interventions cliniques visant à améliorer les résultats cliniques et la qualité des soins.
- Conception, mise en œuvre, prestation et évaluation d'initiatives visant à améliorer l'accès, l'étendue et l'efficacité de la prestation de services.
- Généralisation des pratiques exemplaires fondées sur des données probantes afin de renforcer les équipes interprofessionnelles et l'efficacité de la pratique clinique.

L'influence exercée par les psychologues à travers ces fonctions renforce considérablement la capacité du système de santé à respecter les normes et à atteindre les objectifs de qualité et d'efficacité relativement à un certain nombre d'indicateurs, notamment :

1. *Sécurité et précision* — réduire le risque de diagnostic erroné grâce à une évaluation psychologique et neuropsychologique spécialisée.
2. *Résultats cliniques* — permettant un rétablissement plus rapide, une plus grande autonomie, une diminution de la dépression et de l'anxiété, ainsi qu'une meilleure autogestion et gestion de la douleur, qu'il s'agisse de troubles de santé mentale ou de pathologies médicales.
3. *Accès et fluidité des patients* — réduction des temps d'attente grâce à des soins par paliers; réduction de la durée d'hospitalisation et retour dans la communauté lorsque la détresse, les troubles cognitifs et la douleur sont pris en charge.

4. *Optimisation des ressources* — réduction des réadmissions et des visites aux urgences⁴⁷ et réalisation d'économies lorsque des interventions fondées sur des données probantes sont mises en œuvre dans des conditions d'exercice optimales⁴⁸.
5. *Efficacité des équipes* — les psychologues renforcent les compétences interprofessionnelles en matière d'évaluation, de psychothérapie, de réadaptation, d'amélioration de la qualité et d'évaluation^{49,50}.
6. *Enseignement clinique et supervision des stagiaires; consultation et renforcement des capacités des autres professions de la santé* — les psychologues maximisent leur impact au sein des systèmes publics de santé non seulement en fournissant directement des services, mais aussi en formant les futurs professionnels et en conseillant d'autres cliniciens de première ligne, ce qui multiplie leur portée et leur impact en garantissant la prestation de soins fondés sur des données probantes. Ce rôle consultatif et de renforcement des capacités est une compétence essentielle des psychologues de niveau doctoral et représente une utilisation efficace d'une expertise spécialisée dans des environnements aux ressources limitées.

L'intégration des psychologues au sein et entre ces multiples domaines des services de santé constitue une stratégie efficace d'atténuation des risques. Lorsque les psychologues ne font pas partie de ces équipes de soins, le risque d'erreur de diagnostic est accru, en particulier lorsque les symptômes psychologiques se confondent avec des troubles médicaux et/ou neurologiques. Les psychologues et les neuropsychologues procèdent à une évaluation complète des fonctions cognitives, de l'humeur et du comportement, ainsi qu'à un diagnostic différentiel, ce qui permet d'éviter les traitements inadaptés, les retards de guérison et les coûts excessifs.

3. QUELLE FORMATION POSSÈDE UN PSYCHOLOGUE?

À l'instar des autres professionnels de la santé, les psychologues au Canada doivent être agréés par les organismes de réglementation provinciaux et/ou territoriaux (p. ex. les ordres professionnels de psychologues) pour pouvoir exercer. L'organisme d'agrément vérifie que la personne satisfait aux exigences en matière de formation et d'études, lui impose de passer des examens pour attester de ses compétences et veille à ce qu'elle respecte les normes éthiques et cliniques, avec pour mission de protéger le public en s'assurant que seuls des professionnels qualifiés dispensent des services psychologiques. Les professionnels de la santé membres d'une profession non réglementée, comme ceux qui ont une formation de thérapeute, peuvent obtenir une certification. Il s'agit d'un processus volontaire, souvent mis en œuvre par l'intermédiaire d'un organisme national, visant à attester de connaissances approfondies dans un domaine clinique particulier⁵¹.

⁴⁷ Mao W, Shalaby R et Agyapong VIO. Interventions to Reduce Repeat Presentations to Hospital Emergency Departments for Mental Health Concerns: A Scoping Review of the Literature. *Healthcare* (Basel). 18 avril 2023; 11(8) : 1161. DOI: 10.3390/healthcare11081161. PMID : 37107995; PMCID : PMC10138571.

⁴⁸ Roncella A, Pristipino C, Cianfrocca C, Scorza S, Pasceri V, Pelliccia F, Denollet J, Pedersen SS et Speciale G. One-year results of the randomized, controlled, short-term psychotherapy in acute myocardial infarction (STEP-IN-AMI) trial. *Int J Cardiol*. 10 décembre 2013;170(2) : 132-9. DOI : 10.1016/j.ijcard.2013.08.094. Publié en ligne le 8 septembre 2013. PMID : 24 239 154

⁴⁹ Bisbey TM, Reyes DL, Traylor AM et Salas E. Teams of psychologists helping teams: The evolution of the science of team training. *Am Psychol*. Avril 2019;74(3) : 278-289. DOI : 10.1037/amp0000419. PMID : 30945891.

⁵⁰ Traylor AM, Tannenbaum SI, Thomas EJ et Salas E. Helping healthcare teams save lives during COVID-19: Insights and countermeasures from team science. *Am Psychol*. Janvier 2021;76(1) : 1-13. DOI : 10.1037/amp0000750. Publié en ligne le 29 octobre 2020. PMID : 33119329; PMCID : PMC8543842.

⁵¹ Pour plus d'informations sur les différences entre l'autorisation d'exercer et la certification dans le secteur de la santé, consultez le site www.practice.com.

Pour qu'une personne soit autorisée à exercer la profession de psychologue au Canada ou aux États-Unis, la plupart des provinces et des États exigent un diplôme de doctorat en psychologie (c.-à-d. un Ph. D., un D. Psy. ou D. Éd.). Bien que dans certains territoires de compétence canadiens, un diplôme de maîtrise soit la condition requise pour exercer la profession, ce niveau de formation est généralement complété par plusieurs années supplémentaires de pratique supervisée avant l'obtention de l'autorisation d'exercer de manière indépendante. La SCP préconise le doctorat comme norme pour l'exercice de la psychologie professionnelle, reconnaissant la nécessité d'une formation approfondie pour appréhender la complexité des services de santé, et a établi des normes d'agrément bien définies pour les programmes de formation avant et pendant la résidence qui forment des psychologues au niveau du doctorat⁵².

En moyenne, il faut six années d'études universitaires – quatre ans dans un programme de premier cycle pour acquérir les connaissances fondamentales en psychologie scientifique, suivies de deux ans de formation clinique de deuxième cycle pour obtenir la maîtrise – afin de valider ce premier niveau de formation professionnelle. Les trois à cinq années supplémentaires nécessaires pour obtenir un doctorat en psychologie clinique (Ph. D. ou D. Psy.) permettent d'acquérir une formation nettement plus étendue et approfondie en matière d'évaluation, de diagnostic, de divers types de thérapies psychologiques et de conceptualisation de cas, et ce pour un large éventail de populations de patients, de tableaux cliniques et de situations complexes, ce qui porte la durée totale de la formation d'un psychologue titulaire d'un doctorat à neuf à 11 ans.

À titre de comparaison, pour devenir médecin au Canada, une fois admis au programme, il faut suivre une formation de six à 11 ans, qui comprend un diplôme de médecine de premier cycle (quatre ans) ainsi qu'un internat (de deux à sept ans). Si l'on tient compte du diplôme de premier cycle (de trois à quatre ans) requis pour être admis en faculté de médecine, il faut compter entre neuf et 10 ans pour devenir médecin généraliste et entre 13 et 15 ans pour devenir spécialiste⁵³.

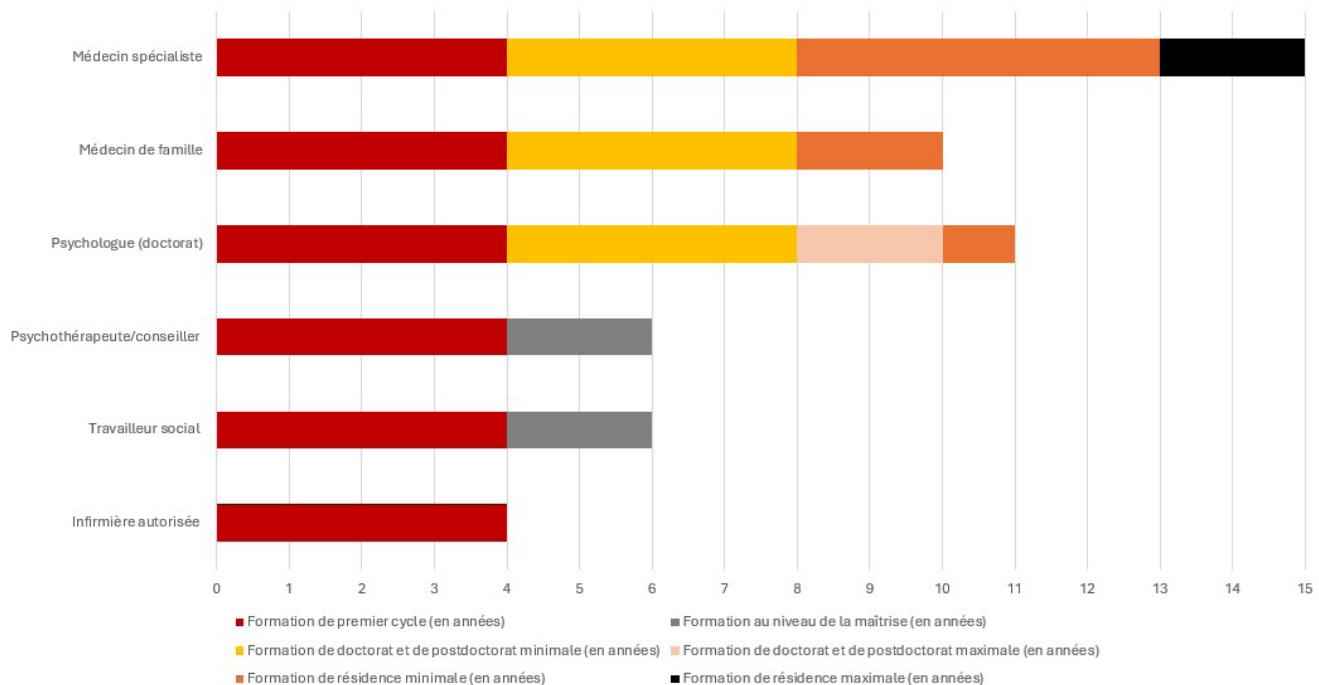
Les diplômés des programmes de formation de doctorat agréés suivent un cursus théorique de plusieurs années, ainsi qu'au moins 600 heures de formation pratique, auxquelles s'ajoute un stage clinique de fin d'études de 1 600 à 2 000 heures, avant d'obtenir leur doctorat. Dans la plupart des provinces et territoires canadiens, les psychologues qui veulent obtenir leur permis d'exercice effectuent également de 1 600 à 2 000 heures supplémentaires de pratique supervisée après avoir terminé leurs études. De plus, ils doivent réussir une série d'examens théoriques, pratiques, ainsi que des épreuves portant sur l'éthique et la jurisprudence (droit) avant de pouvoir exercer la profession de psychologue de manière indépendante.

⁵² Société canadienne de psychologie (2025). Faire tomber les obstacles – Une approche nationale pour améliorer la délivrance de titres et certificats, l'autorisation d'exercer la psychologie et la mobilité des psychologues au Canada. <https://cpa.ca/docs/File/Position/Breaking%20Down%20Barriers%20Position%20Statement%20FR.pdf>

⁵³ Association médicale canadienne. Combien de temps faut-il vraiment pour devenir médecin au Canada? www.cma.ca.

Seules les personnes ayant obtenu une autorisation d'exercer à titre indépendant auprès d'un organisme provincial ou territorial de réglementation de la profession de psychologue (p. ex. l'Ordre des psychologues) peuvent se présenter comme psychologues. La figure 1 ci-dessous présente la durée de formation requise pour exercer dans différentes professions de la santé et illustre clairement la différence entre la formation suivie par les psychologues titulaires d'un doctorat et les autres professionnels de la santé mentale.

FIGURE 1 — DURÉE DE LA FORMATION (EN ANNÉES) PAR PROFESSION DE LA SANTÉ



4. TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES : QUE RÉVÈLENT LES DONNÉES PROBANTES CLINIQUES?

En raison de leurs compétences particulières et de la rigueur de leur formation, les psychologues sont des spécialistes des traitements psychologiques, notamment la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), la thérapie interpersonnelle (TIP), la thérapie d'acceptation et d'engagement (TAE), l'exposition prolongée et d'autres formes de psychothérapie fondées sur des données probantes, offertes individuellement ou en groupe⁵⁴. Les psychologues ont, dans bien des cas, joué un rôle de premier plan dans la mise au point, l'amélioration et l'évaluation de ces interventions cliniques. Bon nombre de ces thérapies comportent des éléments adaptés à des applications avancées, comme la TCC pour l'insomnie, qui diffère de la TCC pour le trouble panique ou pour la dépression. La prestation efficace de ces traitements psychologiques constitue une compétence fondamentale de la formation des psychologues.

⁵⁴ De nombreux professionnels de la santé mentale aident les personnes vivant avec un trouble de santé mentale, notamment les psychiatres, les médecins de famille, les psychothérapeutes, les conseillers et les travailleurs sociaux. Les psychologues, quant à eux, possèdent une expertise dans l'élaboration, l'administration, la cotation et l'interprétation des tests de personnalité et des fonctions intellectuelles, qui constituent souvent le fondement d'un diagnostic en santé mentale et de la planification d'un traitement.

Par ailleurs, les psychologues sont des spécialistes de la pratique fondée sur des données probantes. Celle-ci ne se limite pas à offrir des traitements fondés sur ces données; elle englobe l'application de principes étayés empiriquement en matière d'évaluation psychologique, de formulation de cas, de relation thérapeutique et d'intervention^{55,56}.

Les recherches sur les bienfaits des traitements psychologiques sont sans équivoque⁵⁷ :

1. Ils sont efficaces pour un large éventail de troubles de santé mentale, comme la dépression⁵⁸, l'anxiété, les troubles alimentaires, le trouble de la personnalité limite et les troubles liés à la consommation de substances. Il existe également des données probantes solides indiquant que la TCC et la psychothérapie de groupe atténuent les symptômes négatifs des troubles psychotiques ainsi que ceux associés aux traumatismes crâniens.
2. Ils sont moins coûteux et au moins aussi efficaces que les médicaments pour traiter les troubles de santé mentale les plus courants au sein de la population canadienne, comme la dépression et l'anxiété, tout en produisant souvent des effets plus durables et une meilleure adhésion au traitement⁵⁹.
3. À long terme, les traitements psychologiques seuls sont plus efficaces que les médicaments seuls. La combinaison de la thérapie et des médicaments s'avère efficace à long terme pour de nombreux troubles de santé mentale, et l'ajout d'une thérapie aux médicaments chez les personnes qui ne répondent pas au traitement médicamenteux entraîne une amélioration⁶⁰.
4. Les traitements psychologiques constituent le traitement de première intention pour l'anxiété, et ils sont plus efficaces que la plupart des médicaments pour la majorité des types d'anxiété.
5. Ils réduisent le risque de rechute dépressive par rapport à un traitement médicamenteux seul.
6. Ils entraînent des résultats positifs dans le cas du trouble bipolaire, notamment une plus grande probabilité que le traitement soit suivi jusqu'au bout, un sentiment moindre de fardeau lié à la maladie et une réduction des taux de suicide lorsqu'ils sont combinés à un traitement médicamenteux.
7. Ils contribuent à prévenir les rechutes lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre des services et du soutien offerts aux personnes vivant avec la schizophrénie.
8. Ils réduisent la dépression et l'anxiété chez les personnes atteintes d'une maladie chronique, telle qu'une cardiopathie, ce qui se traduit par une baisse des taux de mortalité liés à la maladie lorsque la psychothérapie est combinée à un traitement médical.

⁵⁵ American Psychological Association (2006). *Evidence-Based Practice in Psychology*. <https://www.apa.org/pubs/journals/features/evidence-based-statement.pdf>

⁵⁶ Société canadienne de psychologie (2025). Intervention et évaluation psychologiques fondées sur des données probantes : applications en santé mentale et en psychologie de la santé, *Psynopsis*, 47(3).

⁵⁷ Société canadienne de psychologie (2013). *The Efficacy and Effectiveness of Psychological Treatments*.

⁵⁸ Cuijpers, P., Quero, S., Noma, H., Ciharova, M., Miguel, C., Karyotaki, E., Cipriani, A., Cristea, I. A., Furukawa, T. A. (2021). Psychotherapies for depression: a network meta-analysis covering efficacy, acceptability and long-term outcomes of all main treatment types, *World Psychiatry*, 20(2), 283-293.

⁵⁹ Cuijpers, P. et coll. (2016). How effective are cognitive behavior therapies for major depression and anxiety disorders? A meta-analytic update of the evidence, *World Psychiatry*, 15(3), 245.

⁶⁰ Guidi J. et Fava, G. A. (2021). Sequential Combination of Pharmacotherapy and Psychotherapy in Major Depressive Disorder – A Systematic Review and Meta-Analysis, *JAMA Psychiatry*, 78(3), 261-269. Voir aussi : Gloster, A. T., Rinner, M. T. B., Ioannou, M., Villanueva, J., Block, V. J., Ferrari, G., Benoy, C., Bader, K. et Karekla, M. (2020, février). Treating treatment non-responders: A meta-analysis of randomized controlled psychotherapy trials, *Clinical Psychology Review*, 75.

9. Dans le cas du diabète, les interventions psychologiques traitent à la fois les troubles de santé mentale pouvant coexister avec la maladie (comme la dépression et l'anxiété), et ciblent directement l'adaptation à la maladie et le changement de comportement, ce qui améliore l'adhésion au traitement du diabète et a des effets positifs sur l'évolution de la maladie elle-même⁶¹.

10. Les traitements psychologiques permettent de réduire les coûts de santé de 20 % à 30 %.

Globalement, ces résultats mettent en relief la valeur et les avantages considérables des thérapies psychologiques dans divers contextes. On constate toutefois un déséquilibre frappant dans l'accès aux médicaments prescrits et aux traitements psychologiques, malgré le fait que les patients et patientes préfèrent souvent ces derniers. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire qu'un plus grand nombre de personnes exerçant une profession de la santé – notamment des psychologues – soient formées à ces outils cliniques efficaces et les mettent en pratique.

Bien que les données probantes en faveur des traitements psychologiques soient solides, les recherches montrent systématiquement qu'il existe un fossé entre la connaissance des méthodes efficaces et leur mise en œuvre concrète dans les contextes locaux. Pour que les traitements fondés sur des données probantes atteignent réellement leurs objectifs, les systèmes publics de santé mentale doivent disposer d'infrastructures de formation, non seulement pour la formation initiale, mais également pour le perfectionnement professionnel continu, la consultation et les mécanismes d'assurance de la qualité. Les psychologues jouent un rôle essentiel dans l'investissement et le maintien des infrastructures de formation et d'assurance de la qualité, qui garantissent que les traitements sont mis en œuvre comme ils doivent l'être, et non seulement comme ils sont prescrits.

En outre, l'efficacité des traitements psychologiques repose essentiellement sur la prise en compte de la dimension culturelle. Conçus à l'origine pour des populations ayant reçu une éducation occidentale, les traitements fondés sur des données probantes nécessitent une adaptation réfléchie pour les peuples autochtones, les communautés racisées, les populations 2ELGBTQIA+, les personnes issues de l'immigration et d'autres groupes en quête d'équité. Ce travail d'adaptation, qui consiste à comprendre comment le stress lié à l'appartenance à une minorité, les traumatismes intergénérationnels, le racisme systémique et les visions culturelles du monde ont une incidence sur la santé mentale, relève d'une expertise spécialisée que les psychologues peuvent apporter aux systèmes publics de santé^{62,63}.

Bien qu'il existe une littérature abondante et bien établie démontrant l'efficacité clinique des traitements psychologiques, comme mentionné précédemment, il est essentiel que les gouvernements continuent d'investir dans la recherche sur ces traitements afin d'améliorer davantage les résultats et d'élargir l'accès. Le Réseau de recherche en pratique de la psychothérapie (RésoRPP) constitue une ressource précieuse pour le personnel clinique, les responsables de la formation et les décideurs qui s'intéressent à ce que la recherche en psychothérapie apporte à la pratique clinique⁶⁴.

⁶¹ <https://www.apa.org/monitor/2017/06/cover-diabetes>.

⁶² Gould, B., MacQuarrie, C., O'Connell, M. E. et Bourassa, C. Mental wellness needs of two Indigenous communities: bases for culturally competent clinical services, *Psychologie canadienne*, 62(3), 213-226.

⁶³ Hwang, W. C. (2009, août). The Formative Method for Adapting Psychotherapy (FMAP): A community-based developmental approach to culturally adapting therapy, *Professional Psychology: Research and Practice*, 40(4), 369-377, DOI : 10.1037/a0016240, PMID : 20625458; PMCID : PMC2898145.

⁶⁴ RésoRPP constitue une ressource pour le personnel clinique, les responsables de la formation et les décideurs qui s'intéressent à ce que la recherche en psychothérapie apporte à la pratique clinique. Pour plus d'information : www.pprnet.ca.

5. FINANCEMENT PUBLIC DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DES SERVICES PSYCHOLOGIQUES – QUEL EST LE RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT?

Bien que la plupart des gouvernements s'efforcent d'améliorer et d'élargir l'accès public aux services de santé mentale et aux services psychologiques, il est généralement admis qu'ils n'agissent pas assez rapidement, tant en ce qui concerne le niveau de financement que l'expansion des modèles de prestation et du nombre de prestataires de soins de santé mentale. Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire⁶⁵.

Parallèlement, les décideurs s'intéressent de plus en plus au rendement de l'investissement associé à un accès élargi à la psychothérapie. Autrement dit, comment les bénéfices de la psychothérapie se comparent-ils à ses coûts? Des données récentes accessibles au public font état de résultats assez constants, indiquant un rapport avantages-coûts de 2 pour 1 :

- Élargir l'accès universel aux soins de santé mentale de base (c.-à-d. aux psychothérapies fondées sur des données probantes) pour l'ensemble de la population ontarienne permettrait d'économiser **1,78 \$** pour chaque **dollar** investi. L'impact économique global d'un programme universel de santé mentale représenterait près de **10 milliards de dollars** d'économies pour les Ontariennes et Ontariens au cours des cinq prochaines années⁶⁶.
- Des études menées au Canada et dans d'autres pays, tels que le Royaume-Uni et la France, montrent que l'investissement dans des soins de santé mentale de base génère environ **2 \$** d'économies pour la société pour chaque **dollar** investi⁶⁷.
- La thérapie cognitivo-comportementale (TCC), combinée à une gestion des soins, pourrait générer entre **0,39 \$** et **3,35 \$** pour chaque dollar investi après un an⁶⁸.
- Chaque dollar investi dans les soins de santé mentale génère, en moyenne, **2 \$** d'économies pour la société, notamment grâce à la réduction des coûts pour le système de santé, à l'amélioration de la productivité et au mieux-être général. La couverture publique de la psychothérapie se rentabiliserait d'elle-même⁶⁹.
- Selon l'Organisation mondiale de la Santé, l'augmentation de la couverture des problèmes de santé mentale courants entraînerait un rendement de **5 \$** US pour chaque dollar investi, en raison des gains de productivité⁷⁰.

⁶⁵ Les deux récents sondages publiés par l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (*Troisième bulletin fédéral-provincial annuel en santé mentale et santé liée à l'utilisation de substances*, janvier 2025), et Soins de santé — Léger (*More Symptoms, Less Support: The Growing Mental Health Gap in Canada*, mai 2025) sont particulièrement révélateurs.

⁶⁶ Making it Right – *Universal Basic Mental Health care for Ontario – Policy Background*. Clement Nocos, Jeffrey Ansloos. Institut Broadbent, avril 2022, p. 9.

⁶⁷ Making it Right – *Universal Basic Mental Health care for Ontario – Policy Background*. Clement Nocos, Jeffrey Ansloos. Institut Broadbent, avril 2022, p. 9.

⁶⁸ CAMH's *Mental Health Playbook for Business Leaders – Research-informed Workplace: Recommendations from Canada's Foremost Mental Health Hospital and Global Leader in Mental Health Research*. Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2020. P. 15.

⁶⁹ Vasilias, H.-M. et coll. (2017, mai). Assessing the Costs and Benefits of Insuring Psychological Services as Part of Medicare for Depression in Canada. *Psychiatric Services*, 68(9), 899-906. Selon les auteurs, chaque dollar investi dans un programme de soins de santé mentale de base permettrait de réaliser en moyenne 2 \$ d'économies pour la société (allant d'un minimum de 1,78 \$ à un maximum estimé de 3,15 \$) par an.

⁷⁰ Chisholm, D., Sweeny, K., Sheehan, P., Rasmussen, B., Smit, F., Cuijpers, P. et Saxena, S. (2016). Scaling-up treatment of depression and anxiety: a global return on investment analysis. *Lancet Psychiatry*, 3(5), 415-424.

- En France, les estimations font état d'un rapport coûts-avantages qui varie entre **1:1,14 et 1:1,95**⁷¹.
- Au Royaume-Uni, une analyse coûts-avantages du programme Improving Access to Psychological Treatments (IAPT) a montré que **le programme se rentabilisera en cinq ans**^{72,73}.

En somme, chaque dollar public investi pour offrir un meilleur accès aux services psychologiques permet de réduire (ou d'éviter) les dépenses publiques futures et de générer des retombées économiques à l'échelle des administrations publiques, grâce à une population en meilleure santé (p. ex. capacité accrue de retourner au travail, autonomie fonctionnelle). Tout aussi important, sinon davantage, de tels investissements favorisent une intervention plus précoce – incluant l'évaluation, le diagnostic et le traitement – avec la promesse de meilleurs résultats en santé, permettant aux personnes qui reçoivent des soins en temps opportun de réduire plus rapidement leurs symptômes et d'améliorer leur fonctionnement.

⁷¹ Dezzetter, A., Briffault, X., Ben Lakhdar, C. et coll. (2013). Costs and benefits of improving access to psychotherapies for common mental disorders. *Journal of Mental Health Policy and Economics* 16, 161-177.

⁷² Layard, R., Clark, D., Knapp, M. et coll. (2007). Cost-benefit analysis of psychological therapy. *National Institute Economic Review*. 202, 90-98.

⁷³ Layard, R. (2006). The case for psychological treatment centres. *British Medical Journal*. 332, 1030-1032.

6. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE SANTÉ – LE RÔLE DES PSYCHOLOGUES⁷⁴

La question de l'accès aux soins n'a rien de nouveau pour la SCP, qui soulevait déjà, dans deux rapports publiés en 2013 et 2016, les enjeux, les défis et les occasions liés à une meilleure intégration des psychologues dans les systèmes publics de santé au pays⁷⁵. Plus récemment, elle publiait un rapport traitant de la pertinence et de la valeur du rôle des psychologues dans les modèles de prestation de soins primaires en constante évolution. Les solutions pour améliorer l'accès aux services psychologiques sont multifactorielles : il faut tirer pleinement parti des compétences des psychologues, les intégrer au système de santé sans les confiner aux services de santé mentale ou au milieu hospitalier et, surtout, les attirer et les retenir dans le secteur public de la santé.

À l'heure actuelle, les provinces et les territoires, grâce à une aide ciblée du gouvernement fédéral⁷⁷, investissent dans le renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale. Cependant, les choses ne progressent pas aussi vite qu'il le faudrait. Même si des avancées considérables ont été réalisées grâce à la mise en place de divers modèles de prestation et programmes – tels que les modèles de soins primaires en équipe, le modèle de services intégrés pour les jeunes, les modèles de soins par paliers, les programmes de psychothérapie structurée, les soins virtuels et d'autres initiatives –, des occasions importantes sont encore manquées pour intégrer pleinement les connaissances et l'expertise clinique des psychologues, alors même qu'ils peuvent jouer un rôle central dans cette évolution.

Il existe déjà des approches prometteuses où les psychologues jouent un rôle crucial dans l'élargissement de l'accès à des soins de santé mentale fondés sur des données probantes, notamment le programme de psychothérapie structurée et le projet ECHO (p. ex. en Ontario), la formation en pratique avancée en rééducation cognitive et les travaux en cours visant à accorder une place prioritaire aux psychologues dans les modèles de soins primaires en équipe (p. ex. en Colombie-Britannique), sans compter l'intérêt croissant pour les soins virtuels/numériques comme moyen d'élargir la portée des services (p. ex. en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique)⁷⁸.

Par ailleurs, dans leur forme actuelle, les systèmes de santé pourraient faire bien plus pour reconnaître les connaissances, les compétences et l'expérience des psychologues et en tirer pleinement avantage dans l'intérêt de la population canadienne. Plus précisément, il serait utile d'adopter une approche plus novatrice quant aux rôles et responsabilités des psychologues, et à la manière dont ils peuvent offrir une valeur optimale au sein des systèmes publics de santé. Ce dernier point est d'autant plus important qu'un consensus se dessine

⁷⁴ La psychologie des services de santé (PSS) se définit comme un domaine à l'intersection de la santé mentale et de la santé physique, dans lequel les psychologues offrent leurs services dans des établissements de soins de santé pour y traiter des troubles mentaux liés à des problèmes médicaux, tant par la prévention que par la thérapie. Les psychologues des services de santé sont des praticiens autorisés qui proposent des services, par exemple d'évaluation, de consultation et de thérapie, dans des contextes variés. La PSS repose sur les piliers suivants : intégration de la santé mentale et physique; diversité des milieux de pratique; exhaustivité des services, bien-être du patient; collaboration.

⁷⁵ Société canadienne de psychologie (2016). *CPA Task Force on the Future of Publicly Funded Psychology Services in Canada (2013) et Psychologists Practising to Scope: The Role of Psychologists in Canada's Public Institutions.*

⁷⁶ Société canadienne de psychologie et Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (2022). *Nouveaux investissements fédéraux en santé mentale : Accélérer l'intégration des services psychologiques dans les soins primaires.*

⁷⁷ L'accord fédéral-provincial-territorial sur les soins en santé mentale et la lutte contre les dépendances qui a été conclu en 2017 prévoyait 5 milliards de dollars sur 10 ans pour les provinces et territoires, tandis que le plan de 2023, *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens*, prévoyait 25 milliards de dollars, également sur dix ans, à investir dans quatre domaines prioritaires, dont la santé mentale et la lutte contre les dépendances.

⁷⁸ Société canadienne de psychologie et Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (2022, février). *Nouveaux investissements fédéraux en santé mentale : Accélérer l'intégration des services psychologiques dans les soins primaires.* Voir aussi Collège des médecins de famille du Canada, Société canadienne de psychologie et Association des psychiatres du Canada (2020, novembre). *Innovation en soins primaires : Intégration des services de santé mentale dans les soins primaires.*

⁷⁹ Hudd et coll. (2024). *The Imperative to Recruit and Retain Psychologists in Canadian Hospitals: Challenges and Proposed Solutions.* *Psychologie canadienne.*

au sein de la population : notre système public de santé n'est ni conçu ni doté du financement nécessaire pour répondre à la demande actuelle et en augmentation constante de services de santé et de santé mentale dans les hôpitaux, les soins primaires et la collectivité⁸⁰.

En raison de l'évolution et de l'architecture actuelle de nos systèmes publics de santé, les psychologues exercent majoritairement en milieu hospitalier et, plus rarement, dans les structures de soins primaires et les organismes de soins communautaires. Cela dit, un nombre croissant de psychologues quittent le milieu hospitalier en raison d'une combinaison de facteurs, principalement liés à l'absence d'une rémunération équitable, mais aussi à des aspects tels que la sous-utilisation de leur savoir-faire en pratique clinique, en recherche et en formation, ainsi que les restrictions et limites imposées à leur champ d'exercice, autant d'éléments qui nuisent à leur satisfaction professionnelle⁸¹.

Deux récents rapports de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard soulignent l'écart inquiétant entre l'offre actuelle et la demande croissante d'accès à des psychologues praticiens. À Terre-Neuve-et-Labrador, 61 % des postes de psychologues dans le système public de soins de santé sont vacants, un taux sans précédent⁸². L'Île-du-Prince-Édouard estime pour sa part qu'il faudrait embaucher entre 10 et 35 psychologues à temps plein, soit une augmentation de 50 % à 120 % des effectifs, afin de renforcer un bassin très restreint de psychologues dans les services de santé⁸³.

Les problèmes de maintien en poste, conjugués à l'incapacité d'attirer des psychologues dans le système public de santé en raison des disparités salariales, se traduisent par des postes qui restent vacants sur de longues périodes et des lacunes dans les services. Certaines organisations choisissent de pourvoir ces postes, de façon temporaire ou permanente, avec des professionnels d'autres disciplines (p. ex. en travail social, en ergothérapie ou en soins infirmiers), qui ne possèdent pas les mêmes compétences, ce qui réduit encore l'accès aux soins psychologiques et oblige le système à recourir davantage à des spécialistes autrement plus coûteux, comme les psychiatres.

L'exode des psychologues vers le secteur privé réduit considérablement l'accès à leurs services pour des raisons financières, car les services psychologiques offerts au privé ne sont pas couverts par le système public. Par conséquent, seules les personnes qui disposent de ressources personnelles peuvent y avoir accès, soit en payant directement de leur poche, soit en se prévalant des avantages sociaux offerts par leur employeur, tels qu'un régime d'assurance-maladie complémentaire, qui offre rarement une couverture suffisante, ou un régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail, qui ne peut être utilisé qu'à la suite d'une blessure survenue au travail⁸⁵.

La nécessité de passer par un régime d'avantages sociaux offert par l'employeur pour obtenir des services psychologiques dans le secteur privé est fortement problématique si l'on considère que près du tiers des salariés au Canada ne disposent d'aucune couverture de santé ou dentaire offerte par l'employeur. Et parmi ceux qui en bénéficient, une grande partie des protections offertes demeure largement insuffisante pour couvrir les coûts de

⁸⁰ Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (2025, janvier). *Troisième bulletin fédéral-provincial annuel en santé mentale et santé liée à l'utilisation de substances*.

⁸¹ Hudd, T., Collimore, K. C. et coll. (2024). *The Imperative to Recruit and Retain Psychologists in Canadian Hospitals: Challenges and Proposed Solutions*. *Psychologie canadienne*.

⁸² Deloitte (2025, mai). *Health Human Resources Plan. Department of Health and Community Services Comprehensive Final Interim Report*.

⁸³ Health Intelligence Inc. et associés (2023, février). *Provincial Clinical and Preventive Services Planning for Prince Edward Island*.

⁸⁴ Il convient de souligner que même si les assureurs canadiens ont versé 900 millions de dollars en 2024 pour des services de santé mentale, ce montant ne représente que 1,7 % du total des prestations en santé (53,3 milliards de dollars). Source : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes. *Faits sur les assurances de personnes au Canada, édition 2025*.

⁸⁵ Société canadienne de psychologie (2023, mai). *Employés, employeurs et données probantes... Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada*.

base d'une évaluation clinique ou d'un traitement standard. Dans la plupart des cas, la couverture fournie par les employeurs est bien inférieure au montant recommandé par la SCP pour la couverture des services psychologiques, soit de 3 500 \$ à 4 000 \$ par année et par personne⁸⁶.

- En 2025, le maximum annuel moyen pour les consultations en santé mentale s'élevait à 2 583 \$, contre 1 743 \$ en 2024 (soit une hausse de 40 %).
- Parmi les employeurs qui couvrent les soins de santé mentale, 47 % offrent un maximum annuel inférieur à 1 000 \$, 40 % entre 1 001 \$ et 4 999 \$, et seuls 13 % dépassent les 5 000 \$.
- Onze pour cent (11 %) des employeurs ont indiqué n'offrir aucune couverture pour les consultations en santé mentale.

Les données du Sondage Benefits Canada sur les soins de santé 2025 soulignent la nécessité pour les employeurs d'investir davantage dans leurs employés⁸⁷.

Du point de vue de la SCP, plusieurs facteurs sont en cause et, si rien n'est fait, ils continueront d'éroder la capacité des psychologues à mettre leur expertise clinique à profit dans nos systèmes publics de santé et à offrir des soins à la population canadienne. Afin de bien définir les possibilités pour les psychologues de contribuer à l'amélioration de l'accès à des services publics fondés sur des données probantes, il est essentiel de mieux comprendre le rôle des psychologues, les milieux où ils exercent et le potentiel qu'ils représentent pour l'amélioration et l'accélération de l'accès à des soins cliniques fondés sur des données probantes⁸⁸.

Il existe trois principaux milieux dans le système public de santé où les psychologues prodiguent des soins :

1. Hôpitaux – La grande majorité des psychologues qui exercent dans les systèmes publics de santé travaillent en milieu hospitalier, où ils offrent des soins aigus et tertiaires, tant aux patients hospitalisés qu'aux patients externes. Les psychologues en milieu hospitalier offrent des services spécialisés d'évaluation, de diagnostic, de traitement et de consultation au sein d'équipes interprofessionnelles.

Les psychologues en milieu hospitalier sont des professionnels de la santé essentiels dont l'expertise est vaste. Ils interviennent auprès de patients en santé mentale afin de diagnostiquer et de traiter l'ensemble des troubles mentaux, en plus d'intervenir auprès de patients présentant des blessures ou des problèmes médicaux aigus ou chroniques, pour en évaluer les répercussions, atténuer les symptômes et améliorer les résultats au chapitre de la santé⁸⁹.

Les services offerts par les psychologues couvrent tout un éventail de troubles mentaux, notamment l'anxiété, la dépression, les troubles alimentaires, l'usage de substances psychoactives, la psychose et la schizophrénie, le stress post-traumatique et les troubles de la personnalité, de même que les troubles du développement comme le trouble du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et la déficience intellectuelle.

⁸⁶ Sun Life (2020). *Shaping group benefits: Employer insights that are helping guide the plans of the future.*

⁸⁷ Benefits Canada (2025). *Sondage sur les soins de santé 2025 – L'épreuve du temps – Participants et promoteurs de régime partagent leur vision pour assurer la pérennité des régimes d'avantages sociaux.*

⁸⁸ Il importe de reconnaître que les psychologues exercent aussi en dehors du système de santé. Par exemple, ils fournissent des services de diagnostic et de traitement aux membres de la population carcérale, aux militaires et aux vétérans des Forces armées canadiennes ainsi qu'aux élèves et étudiants du primaire jusqu'au niveau universitaire.

⁸⁹ Hudd, T., Collimore, K. C. et coll. (2024). *The Imperative to Recruit and Retain Psychologists in Canadian Hospitals: Challenges and Proposed Solutions.* *Psychologie canadienne.*

Les psychologues traitent également fréquemment des patients atteints de maladies gastro-intestinales, cardiaques, rhumatologiques, urologiques et neurologiques. Ils réalisent des interventions de première ligne pour la douleur chronique et les troubles du sommeil courants, comme l'insomnie et les parasomnies. Ils font des évaluations préopératoires et postopératoires, ainsi qu'un suivi pour les personnes ayant subi une transplantation, une chirurgie bariatrique ou une neurochirurgie. Ils prodiguent des soins en santé des femmes, en oncologie, en allergologie, ainsi que pour les traumatismes médicaux liés aux soins périopératoires. Ils assurent également l'évaluation et la réadaptation des personnes ayant subi une lésion de la moelle épinière, un accident vasculaire cérébral, une commotion cérébrale ou d'autres types de lésions cérébrales. Les psychologues offrent également des services de consultation aux unités médicales, chirurgicales, de santé mentale et de soins intensifs et ils jouent un rôle croissant dans les services d'urgence.

Les psychologues améliorent la qualité des soins cliniques grâce à l'élaboration de programmes cliniques et à la recherche sur l'évaluation des résultats. Les psychologues en milieu hospitalier contribuent également au renforcement des capacités au sein de leur profession et au-delà, notamment par l'enseignement clinique et la supervision des stagiaires en psychologie, ainsi qu'en offrant des occasions de perfectionnement professionnel aux autres professionnels de la santé.

2. Soins primaires – Les psychologues travaillant en soins primaires, comme les centres de santé communautaires et les cliniques de médecine familiale (p. ex. les équipes de santé familiale en Ontario), offrent sur place des services d'évaluation, de diagnostic et de traitement des troubles psychologiques, soit par cohabitation des services, soit dans le cadre de modèles intégrés de prestation de soins. Ils collaborent avec les autres membres de l'équipe de soins de santé afin de repérer et de traiter les facteurs liés au stress qui contribuent à une proportion importante des consultations en soins primaires pour des motifs médicaux. Ils jouent un rôle clé dans la détection précoce, la prévention et les interventions secondaires immédiates, en empêchant l'aggravation des problèmes de santé mentale et physique vers des situations de crises coûteuses qui surchargent les services d'urgence et les systèmes de soins spécialisés. Les psychologues du secteur public dans ces milieux assurent un accès équitable à des soins intégrés, indépendamment de la capacité de payer des patients.

Les psychologues peuvent répondre aux défis d'accès non seulement par l'expansion directe des services, mais aussi grâce à des modèles de consultation et de renforcement des capacités qui mettent à profit leur expertise spécialisée. Dans les milieux de soins primaires en équipe et de santé mentale communautaire, ils offrent des consultations spécialisées aux médecins et à d'autres prestataires, ainsi que de la formation aux cliniciens de première ligne qui font des interventions fondées sur des données probantes. Cette approche consultative permet aux psychologues d'avoir un impact sur un nombre beaucoup plus élevé de patients que par la seule prise en charge individuelle. Par exemple, un psychologue qui forme et soutient, par la consultation, dix cliniciens titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise offrant de la psychothérapie (p. ex. thérapie cognitive) pour l'anxiété et la dépression élargit concrètement l'accès à des soins fondés sur des données probantes pour plus d'un millier de patients supplémentaires.

Dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis, les psychologues sont bien intégrés aux soins primaires, ce qui permet de répondre efficacement aux besoins des patients en matière de santé mentale et comportementale. Au Canada, cette intégration demeure toutefois davantage l'exception que la norme. Cela dit, un dialogue émerge entre les psychologues et certains gouvernements provinciaux et territoriaux quant à un rôle plus efficace des psychologues en soins primaires (p. ex. en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse).

3. Soins de proximité – Les soins de proximité découlent d'une série de décisions politiques gouvernementales visant à désinstitutionnaliser les personnes ayant des troubles mentaux dans les années 1950 et 1960, ainsi que du virage subséquent vers une approche de santé mentale communautaire destinée à combler les lacunes en adoptant une perspective davantage axée sur la prévention et les systèmes.

Dans de nombreuses régions, en particulier dans les provinces et les territoires où les populations rurales sont importantes, les milieux communautaires dotés d'équipes de santé mentale orientées vers la communauté constituent le principal lieu de prestation de soins psychologiques. Ces milieux visent à offrir des services complets, incluant le dépistage, l'évaluation, le diagnostic et le traitement d'un éventail de troubles entraînant des coûts humains et économiques importants, notamment les troubles anxieux et dépressifs, les troubles psychotiques, les troubles de l'alimentation, les troubles liés aux traumatismes, les troubles de la personnalité et les troubles liés à l'usage de substances psychoactives⁹⁰.

Les psychologues travaillant en milieu communautaire fournissent des soins directs, notamment l'évaluation diagnostique et le traitement, ainsi que des services essentiels de consultation et de renforcement des capacités auprès des équipes de santé mentale. Les soins axés sur la communauté visent à soutenir les personnes afin qu'elles puissent fonctionner de manière autonome dans leur milieu de vie et à prévenir les hospitalisations.

Au-delà du traitement direct et de la consultation, ces psychologues exercent un rôle de leadership dans les programmes de proximité, les services en milieu scolaire et les initiatives de promotion de la santé. Ces interventions peuvent agir comme pôles de bien-être, contribuant à prévenir les difficultés sociales, émotionnelles et comportementales, tout en favorisant la santé psychologique à l'échelle individuelle, familiale et communautaire. Ces activités renforcent également la position des psychologues en tant que ressource communautaire essentielle, contribuant à alléger la pression sur les systèmes de santé grâce à des interventions précoces et à des stratégies de prévention.

Il est manifeste que les psychologues constituent une ressource clinique extrêmement précieuse au sein de nos systèmes publics de santé. Ils possèdent une formation spécialisée et approfondie qui leur permet d'assumer une diversité de rôles, en offrant des soins spécialisés aux populations pédiatriques, adultes et gériatriques aux prises avec des troubles mentaux graves et complexes, des troubles du développement, des blessures ayant des répercussions majeures sur la vie, ainsi que des problèmes de santé complexes.

Cependant, les psychologues demeurent sous-utilisés. Même en milieu hospitalier, où leur présence est la plus importante, leur nombre reste limité, et ils sont encore moins nombreux dans les milieux de santé mentale communautaire et de soins primaires.

⁹⁰ Lints-Martindale, A. C., Carlson, A. A., Goodwin, S. L., Thompson, S. N. (2018, novembre). Putting recommendations into practice: Improving psychological services in rural and northern Canada. *Psychologie canadienne*. 59(4), 323.

7. MAXIMISER LA CONTRIBUTION DES PSYCHOLOGUES À NOS SYSTÈMES DE SOINS DE SANTÉ FINANCÉS PAR L'ÉTAT – UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR

Les objectifs du présent rapport sont triples : (1) s'assurer qu'un plus grand nombre de décideurs et le public comprennent mieux le rôle et les répercussions bénéfiques des psychologues au sein de nos systèmes publics de soins de santé; (2) trouver des solutions stratégiques avant-gardistes qui encouragent les psychologues et leur permettent d'exercer dans ces contextes en utilisant toute l'étendue de leurs compétences, ainsi que de fournir des soins rentables, adaptés à la culture et fondés sur des données probantes au plus grand nombre de Canadiens qui ont besoin d'une évaluation, d'un diagnostic et d'un traitement; (3) fournir un cadre aux organismes de santé financés par l'État là où le savoir-faire et l'expérience des psychologues peuvent façonner des changements significatifs et y contribuer.

Les psychologues apportent un bénéfice public considérable en fournissant des soins rentables et fondés sur des données probantes qui soulagent la souffrance, améliorent la santé, génèrent des gains d'efficacité importants dans les soins de santé et soutiennent une société plus saine et plus productive, en exerçant une profession de la santé fortement axée sur la collaboration, qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics, des autorités sanitaires, des hôpitaux ainsi que des organismes de soins de première ligne et des organismes communautaires.

Avec ces objectifs à l'esprit, ce qui suit présente une feuille de route susceptible de faciliter l'intégration efficace des psychologues et d'optimiser la contribution de la profession à la santé des Canadiens par l'intermédiaire des systèmes de santé financés par l'État. La SCP recommande :

1. Que les gouvernements des provinces et des territoires, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les établissements de soins primaires et les organismes communautaires reconnaissent et tirent parti de la valeur ajoutée que les psychologues apportent aux services de santé, en particulier lorsqu'ils travaillent dans des environnements performants qui mettent à profit leur formation unique et leur expertise spécialisée, en : (a) leur permettant de prendre des décisions de manière autonome dans l'ensemble de leur champ de pratique; (b) les intégrant en tant que leaders capables de renforcer les capacités des équipes interdisciplinaires grâce à leurs connaissances spécialisées en matière d'évaluation, de diagnostic différentiel et de psychothérapie, du niveau général au niveau avancé, afin de gérer les cas complexes, la réadaptation, l'élaboration de programmes, ainsi que l'innovation et l'évaluation en matière de recherche.

Dans nos systèmes publics de santé, les psychologues sont une ressource sous-évaluée et sous-utilisée, et cela doit changer.

Compte tenu des difficultés manifestes en matière de capacité auxquelles les systèmes de santé sont confrontés dans leur ensemble, et qu'ils continueront de rencontrer dans un avenir prévisible à tous les niveaux (hôpitaux, soins primaires et soins de proximité), auxquelles s'ajoute le problème de l'accès limité ou restreint aux services de santé mentale, il est essentiel que les psychologues participent davantage aux systèmes publics de santé et aient la possibilité d'exercer leur profession dans toute l'étendue de leurs compétences. Cela permet non seulement d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé, mais aussi de renforcer la satisfaction professionnelle, ce qui favorise la fidélisation du personnel.

Le champ d'activité complet couvre la prise de décision autonome en matière d'évaluations cliniques, de diagnostic différentiel et de mise en œuvre de traitements psychologiques fondés sur des données probantes. Il intègre également le recours aux compétences approfondies des psychologues dans le domaine de la recherche pour mettre au point et évaluer des innovations dans les soins cliniques et la prestation de services, ainsi que la mise à profit de leur expertise spécialisée pour la consultation en équipe et le renforcement des capacités d'autres professionnels de la santé⁹¹.

La portée de la pratique et l'expertise des psychologues améliorent les résultats cliniques dans un large éventail de contextes de prestation de services, allant des programmes de santé mentale (p. ex. unités de psychiatrie pour patients hospitalisés, programmes de traitement des troubles de l'alimentation, programmes pour les personnes souffrant de blessures de stress professionnel, cliniques spécialisées dans le trouble bipolaire, cliniques spécialisées dans les troubles anxieux, programmes de prise en charge de la psychose précoce, équipes de suivi d'intensité flexible [SIF]) jusqu'aux programmes médicaux (p. ex. équipes de chirurgie bariatrique, équipes de santé cardiovasculaire, équipes spécialisées dans les troubles du sommeil), programmes de réadaptation (p. ex. programmes de prise en charge des lésions cérébrales acquises, programmes de récupération à la suite d'un AVC).

Nombreuses sont les possibilités de renforcer la capacité du système en général en optimisant le recours aux psychologues en tant qu'experts de la psychothérapie et de former d'autres professionnels de la santé mentale à la prise en charge efficace, par des thérapies structurées et fondées sur des données probantes, des problèmes de santé mentale courants qui permettent d'élargir plus rapidement l'accès à des traitements efficaces⁹². Les systèmes publics de santé qui réservent du temps pour ces activités améliorent non seulement la fidélisation des psychologues, mais génèrent également un meilleur retour sur investissement, car les connaissances spécialisées de chaque psychologue atteignent plus de patients par l'entremise des cliniciens qu'ils forment et des programmes qu'ils élaborent. De plus, on peut tirer parti de la solide formation en recherche des psychologues pour mesurer et évaluer les indicateurs clés de performance, ainsi que pour améliorer la prestation des services et les résultats cliniques à l'échelle du système.

En outre, constatant le chevauchement et la complémentarité des compétences avec les psychiatres dans les professions de la santé mentale, les psychologues sont bien placés pour évaluer et trier les patients aiguillés pour un diagnostic, et pour fournir des psychothérapies ciblées, souvent de première ligne, pour des tableaux cliniques modérés et graves, réduisant ainsi l'engorgement des flux de patients psychiatriques.

Les psychologues jouent un rôle intégratif essentiel dans l'ensemble du système de soins de santé. Leur expertise stimule l'amélioration de la qualité, les soins basés sur des mesures, la science de l'application des connaissances et l'évaluation de programmes, des rôles essentiels à l'avancement de l'innovation dans le système de santé. Ils constituent une ressource consultative pour les équipes de soins primaires et les programmes communautaires, contribuant ainsi à harmoniser les soins tout au long du continuum de soins et à renforcer les parcours cliniques. Ils renforcent les capacités du système en formant et en encadrant des stagiaires en psychologie ainsi que des collègues issus d'autres disciplines. Pour ces raisons, les psychologues hospitaliers doivent être reconnus non seulement comme des spécialistes cliniques, mais aussi comme des atouts systémiques essentiels à la transformation du système de santé.

⁹¹ Société canadienne de psychologie. (2023) Normes et procédures d'agrément des programmes de doctorat et de résidence en psychologie professionnelle https://cpa.ca/docs/File/Accreditation/SCP%202023%20Normes%20dagrement_FR_Web.pdf

⁹² Le champ d'activité complet des psychologues au sein des systèmes publics de santé comprend la capacité d'assumer des fonctions de formation, de conseil et d'élaboration de programmes. De nombreux psychologues déclarent que ces activités indirectes – supervision d'autres résidents et cliniciens, élaboration de programmes cliniques, évaluation des résultats, formation des équipes aux pratiques fondées sur des données probantes – sont gratifiantes sur le plan professionnel et contribuent à réduire l'épuisement professionnel.

Pour concrétiser ces possibilités, il est indispensable de s'attaquer aux principaux obstacles structurels :

1) nombre insuffisant de postes de psychologues financés; 2) difficultés à attirer ou à fidéliser des psychologues dans les systèmes publics de soins de santé en raison des disparités de rémunération; 3) intégration non cohérente dans les équipes interdisciplinaires; 4) sous-utilisation des capacités et du potentiel des psychologues. Si rien n'est fait, la participation des psychologues au système public de santé ne s'améliorera pas, ce qui imposera une charge supplémentaire aux médecins généralistes et aux psychiatres, et allongera inutilement les délais d'attente pour les patients qui auraient besoin d'une prise en charge rapide.

2. Que les gouvernements des provinces et des territoires, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les prestataires de soins primaires et les organismes communautaires améliorent les conditions d'exercice et les infrastructures afin de retenir les psychologues dans leur milieu de travail et d'optimiser le retour sur investissement des services psychologiques, en veillant à ce que les interventions fondées sur des données probantes réalisent pleinement leur potentiel en matière de réduction des coûts et d'amélioration des résultats.

Compte tenu des vives inquiétudes suscitées par la pénurie actuelle et prévue de professionnels de la santé, notamment de psychologues, il est essentiel que les pouvoirs publics investissent dans notre atout le plus précieux en matière de santé, à savoir le personnel. En ce qui concerne les conditions de travail dans les systèmes de santé financés par l'État, un certain nombre d'aspects connexes doivent être pris en compte pour mobiliser et soutenir efficacement la pratique de la psychologie dans le secteur public. Il s'agit notamment de :

- **La culture organisationnelle** : lorsqu'ils sont habilités à exercer pleinement leur champ d'activité, les psychologues, en tant que professionnels de la santé spécialisés, peuvent fournir des services autonomes de diagnostic et de traitement, ainsi que des services de consultation visant à élargir la portée clinique et des activités de renforcement des capacités destinées à améliorer les compétences globales du personnel. Une culture organisationnelle qui valorise les compétences professionnelles des psychologues et qui garantit les ressources et les infrastructures nécessaires à l'optimisation des soins cliniques contribuera à attirer les psychologues vers ce secteur public. À titre d'exemple, les psychologues, tout comme les médecins, peinent à optimiser le temps consacré aux soins cliniques compte tenu de l'importante charge administrative, et bénéficieraient d'exigences administratives simplifiées, d'un soutien administratif suffisant et d'un accès à des outils permettant d'améliorer l'efficacité de la documentation clinique.
- **Les possibilités d'avancement** : les psychologues peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'évaluation des services cliniques, en proposant de nouveaux modèles de soins, en lançant des innovations cliniques et en évaluant la performance du système, lorsqu'ils ont l'occasion de le faire et disposent du soutien nécessaire. Ces occasions offrent une créativité et une flexibilité qui peuvent séduire les psychologues expérimentés et présentent également des avantages évidents pour le système de santé.

Il existe d'excellents exemples du rôle moteur joué par des psychologues dans la conception, la mise en œuvre, la formation et l'évaluation d'un nouveau modèle de soins :

- le Programme de psychothérapie structurée de l'Ontario (PSO), mis en place en 2020, a permis de généraliser l'accès à la thérapie cognitivo-comportementale fondée sur des données probantes pour le traitement de la dépression et de l'anxiété, et ce, sans frais pour les patients.
- Le programme de rééducation cognitive de la Colombie-Britannique appelé *Cognitive Remediation Training Advanced Practice*, dirigé par le Dr Mahesh Menon, psychologue, veille à ce que cette intervention novatrice, destinée à améliorer le fonctionnement et l'état de santé des personnes atteintes de troubles mentaux graves, soit accessible dans toutes les régions sanitaires de la province.
- Le programme de traitement en ligne « *Return to Sleep* » du Manitoba, destiné aux personnes souffrant d'insomnie, a été mis au point par le Dr Norah Vincent et est reconnu comme une pratique exemplaire par Agrément Canada.

- Les psychologues ont joué un rôle essentiel au sein du groupe de travail national qui a conçu et mis en place le portail « Surmonter sa douleur », une plateforme complète fondée sur des données scientifiques qui offre un accès rapide à des ressources et à des outils d'autogestion destinés aux personnes souffrant de douleurs chroniques. Depuis son lancement fin 2022, cette ressource a été consultée par plus de 250 000 visiteurs différents.
- **Une rémunération juste et raisonnable** : la rémunération des psychologues cliniciens titulaires d'un doctorat dans le système public de santé est bien inférieure à celle des autres professionnels de la santé titulaires d'un doctorat, malgré des années de formation et des champs de pratique similaires. Cette disparité est encore plus marquée lorsqu'on compare les revenus des professionnels du secteur privé à ceux du secteur public, sachant que les revenus nets des psychologues du secteur privé sont généralement plus de deux fois supérieurs. Pour que les systèmes publics de santé attirent et retiennent un plus grand nombre de psychologues, il faut s'engager en faveur de l'équité au sein de ces systèmes et réduire l'écart entre les secteurs public et privé.

Une rémunération juste peut jouer un rôle essentiel dans le recrutement initial et la fidélisation à long terme des psychologues dans nos systèmes de soins de santé financés par l'État. Des données récentes indiquent que le taux de postes vacants de psychologues s'est aggravé dans plusieurs hôpitaux et régions sanitaires canadiens, augmentant de 20 à 40 \$, voire plus, dans certains territoires de compétences⁹³. Partout au pays, les systèmes de santé ont recours à des mesures incitatives très généreuses pour recruter des médecins, et ce n'est que récemment qu'ils ont commencé à mettre en place des mesures incitatives modestes pour recruter et fidéliser les psychologues.

En ce qui concerne la psychologie, l'écart entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé est considérable. En conséquence, de plus en plus de psychologues envisagent de quitter le secteur public ou l'ont déjà fait. Pour que les gouvernements soient en mesure de fournir des soins psychologiques en temps opportun à la population, il est essentiel que les psychologues reçoivent une rémunération concurrentielle pour le travail qu'ils font.

À l'heure actuelle, l'absence de rémunération équitable témoigne d'une sous-évaluation des professionnels non-médecins et d'une sous-évaluation systémique de la santé mentale par rapport à la santé physique. Si un meilleur accès à des soins de santé mentale fondés sur des données probantes constitue un élément fondamental pour parvenir à la parité en santé mentale⁹⁴, il est également impératif de veiller à ce que les spécialistes de la santé mentale soient rémunérés de manière équitable au regard de leur formation, de leur expertise et de leur apport global.

Bien qu'une rémunération équitable soit essentielle, pour retenir les psychologues au sein du système public de santé, il faut également leur offrir un travail enrichissant, une autonomie professionnelle, des possibilités de croissance et une charge de travail raisonnable. Les psychologues soulignent régulièrement que l'épuisement professionnel ne résulte pas seulement des écarts salariaux, mais aussi : (1) d'une charge administrative excessive; (2) de l'impossibilité d'exercer pleinement leur champ de compétence; (3) du manque d'influence qu'ils ont sur l'orientation des programmes; (4) des exigences cliniques intenable⁹⁵.

⁹³ Université du Manitoba, Rady Faculty of Health Sciences *Doctoral Psychologist Compensation and Services in the Publicly Funded Health System*. Avril 2025.

⁹⁴ Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM). *From Out of the Shadows and Into the Light...Achieving Parity in Access to Care Among Mental Health, Substance Use Health and Physical Health – The Case for a Mental Health and Substance Use Health Care For All Parity Act*. Juin 2021.

⁹⁵ Société canadienne de psychologie. Sondage auprès des membres sur le recrutement et la fidélisation des psychologues dans le secteur public. 2024. Voir également : Université du Manitoba, Rady Faculty of Health Sciences. *Doctoral Psychologist Compensation and Services in the Publicly Funded Health System*. Avril 2023.

Les systèmes de santé qui proposent aux psychologues des fonctions associant innovation clinique, formation et supervision, des possibilités de diriger des programmes ainsi que du temps réservé au perfectionnement professionnel permettent aux psychologues d'avoir une carrière plus durable et plus épanouissante.

Les stratégies de fidélisation doivent tenir compte de l'ensemble des conditions d'exercice qui rendent le travail dans le secteur public gratifiant sur le plan professionnel, en reconnaissant que les psychologues, comme tous les professionnels de la santé, sont plus enclins à rester là où ils se sentent valorisés, efficaces et capables de progresser.

3. Que les gouvernements des provinces et des territoires, avec le soutien du gouvernement fédéral, renforcent la formation des psychologues et la capacité des infrastructures afin de répondre aux besoins de la population.

Le nombre de places de formation pour les psychologues n'a pas suivi la croissance démographique ni les besoins en matière de santé. Il sera important que les gouvernements des provinces et des territoires augmentent leurs investissements dans les programmes de doctorat et de résidence afin d'accroître le nombre de psychologues diplômés qui exerceront dans les systèmes publics de santé. Il s'agira notamment de voir à ce que les hôpitaux, les centres de soins primaires et les organismes communautaires disposent des capacités et des infrastructures nécessaires pour proposer des stages cliniques et tirer parti d'une immersion précoce afin d'attirer des candidats à l'emploi après l'obtention de leur diplôme. Cela comprend également la nécessité de veiller à ce que les départements de psychologie agréés disposent des ressources (c.-à-d. du corps professoral et des infrastructures) nécessaires pour former des cohortes plus importantes de diplômés en psychologie.

Les programmes de doctorat en psychologie (D. Psy.) proposent un parcours de formation accéléré, avec une réduction de 30 % de la durée de la formation (soit cinq ans au lieu de sept ans après l'obtention du baccalauréat), grâce à un programme professionnel ciblé permettant d'acquérir les compétences cliniques de base tout en conservant l'étendue essentielle de la formation nécessaire à la prestation de services spécialisés. Ce modèle d'école professionnelle de psychologie, proposé en parallèle avec les programmes de doctorat basés sur le modèle du clinicien-chercheur ou du scientifique-praticien (Ph. D.) tire parti de l'infrastructure universitaire existante et offre une approche innovante pour augmenter l'offre de psychologues⁹⁶.

En effet, depuis son sommet de 2019 consacré à l'avenir de la psychologie professionnelle, la SCP a recommandé la mise en place de programmes de doctorat en psychologie (D. Psy.) parallèlement aux programmes de doctorat existants dans les universités publiques⁹⁷. La SCP collabore également actuellement avec l'Association des organismes de réglementation de la psychologie au Canada (AOCRP) et d'autres organisations nationales et internationales de psychologues en vue d'organiser, en 2026, un sommet complémentaire visant à harmoniser et à normaliser les parcours de formation et d'agrément des psychologues à travers le Canada⁹⁸.

À la suite de l'annonce récente du gouvernement fédéral relative à la création d'un Fonds pour les infrastructures de santé doté de 5 milliards de dollars, la SCP estime que les deux ordres de gouvernement ont là l'occasion de collaborer, les ministères de la Santé et de l'Éducation des provinces et des territoires devant jouer un rôle moteur à cet égard.

⁹⁶ Pour de plus amples renseignements, consultez le prochain rapport de la Société canadienne de psychologie, intitulé *If You Build It – They Will Practice... Establishing Schools of Psychology in Canada*.

⁹⁷ Mikail, S. F. et Nicholson, I. R. (2019). The national summit on the future of professional psychology training: Overview and recommendations. *Psychologie canadienne*, 60(4), 228-241. <https://doi.org/10.1037/cap0000192>.

⁹⁸ <https://cpa.ca/acpro-call-for-training-summit-17-october-2025/>

4. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les prestataires de soins primaires et les organismes communautaires trouvent des moyens de continuer à intégrer la recherche en psychologie afin de favoriser l'amélioration de la qualité, l'accès aux soins, la rentabilité des résultats cliniques et la responsabilisation.

Les psychologues, en particulier ceux qui ont fait des études de doctorat, ont reçu une formation en recherche plus approfondie que dans toute autre discipline réglementée du secteur de la santé. Grâce à cette formation approfondie, les psychologues sont bien placés pour : (a) synthétiser et appliquer les données scientifiques actuelles dans divers contextes de soins et pour des patients présentant différents degrés de complexité, en veillant à ce que les diagnostics soient précis et que la prestation des soins soit à la pointe des connaissances et la plus efficace possible; (b) diriger et mettre en œuvre des programmes de recherche et d'évaluation rigoureux afin de garantir que les soins prodigués soient efficaces, efficients, adaptés à la culture et accessibles, et qu'ils optimisent la sécurité, la qualité, l'efficacité et la responsabilité dans un contexte de ressources limitées; (c) communiquer les résultats de la recherche et de l'évaluation au gouvernement, aux dirigeants du système et au public afin d'améliorer la sensibilisation aux enjeux politiques clés, à la pratique et à la performance globale du système.

5. Que les associations provinciales et territoriales de psychologie, appuyées par la Société canadienne de psychologie, sensibilisent davantage le public au rôle et à l'impact bénéfique des psychologues sur les résultats cliniques individuels et systémiques au sein des systèmes publics de santé, notamment : (a) évaluation, diagnostic et intervention visant à prévenir les troubles mentaux, les troubles du développement et les dépendances, à en réduire l'impact et/ou à faciliter le rétablissement des personnes qui en souffrent; (b) prise en compte des aspects psychologiques qui permettent de prévenir les maladies, d'améliorer les résultats thérapeutiques en cas de maladie ou de blessure, et de favoriser la santé, le bien-être et les changements de comportement; (c) travail au sein des services de soins de santé intégrés pour améliorer l'accès et les résultats.

Étant donné que l'organisation, la gestion, le financement et la prestation des services de santé relèvent en grande partie de la compétence des provinces et des territoires, à l'exception des populations relevant du gouvernement fédéral, les associations provinciales et territoriales de psychologues ont un rôle de premier plan à jouer, avec le soutien de la SCP, pour mobiliser les gouvernements – notamment les ministres, les sous-ministres, les hauts responsables politiques et les hauts fonctionnaires concernés – ainsi que les hauts dirigeants des organismes de santé, y compris les hôpitaux, les autorités sanitaires, les organismes de soins primaires et les organismes de santé communautaires, sur toute une série de questions stratégiques.

L'un des éléments clés de cette mobilisation consiste à veiller à ce que ces groupes de décideurs aient une vision claire du rôle, de l'impact positif et du potentiel que représentent les psychologues pour nos systèmes de santé. Dans le même temps, les associations de psychologues ont à la fois la possibilité et le devoir de jouer un rôle de premier plan pour sensibiliser et informer le public et les médias sur l'étendue du rôle des psychologues et sur leur impact positif. En complément de ce rôle de premier plan, la SCP continuera de veiller à ce que la voix de la psychologie soit entendue par le gouvernement fédéral et ses organismes connexes.

8. REMARQUES FINALES

Les psychologues ont beaucoup à apporter pour relever les défis liés aux capacités du système de santé et faire face à la crise actuelle de la santé mentale. Les psychologues apportent un bénéfice public considérable en fournissant des soins efficaces sur le plan clinique et fondés sur des données probantes qui soulagent la souffrance, améliorent la santé, génèrent des gains d'efficacité importants dans les soins de santé et soutiennent une société plus saine et plus productive. La psychologie est une profession de la santé fortement axée sur la collaboration; lorsqu'ils exercent au sein du système public de santé, les psychologues relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics, des autorités sanitaires, des hôpitaux ainsi que des organismes de soins de première ligne et des organismes communautaires.

Cependant, il n'y a tout simplement pas assez de psychologues accessibles au public. Ce problème d'offre peut être résolu grâce à des mesures de recrutement et de fidélisation plus dynamiques et plus efficaces, notamment en offrant une rémunération compétitive, afin d'attirer la grande majorité des psychologues qui exercent en dehors du secteur public de la santé, ainsi qu'en développant les programmes de formation clinique pour répondre aux besoins de la population, en s'appuyant sur des modèles de formation modernes tels que le parcours menant au D. Psy. Au moment où les territoires de compétence canadiens s'efforcent d'atteindre le seuil requis en matière d'investissement dans la santé mentale, c'est l'occasion d'investir dans la main-d'œuvre en psychologie pour offrir des soins accessibles au public.

Consciente que la plupart des discussions en cours sur l'accélération de la transformation du système de santé mentale se dérouleront en grande partie à l'échelle des provinces et des territoires, la SCP se réjouit de pouvoir rencontrer les gouvernements et les responsables du système de santé, et est impatiente d'appuyer les associations provinciales et territoriales de psychologues dans la poursuite de leurs discussions et de leurs actions en matière de politiques.

ANNEXE 1

AFFILIATIONS DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Lesley Graff, Ph. D., C. Psych. Coprésidente du groupe de travail sur les psychologues du secteur public. Cheffe de service et responsable provinciale de la spécialité médicale – psychologie clinique de la santé, Soins communs – Winnipeg (Manitoba).

Sean Kidd, Ph. D., C. Psych. Coprésident du groupe de travail sur les psychologues du secteur public. Scientifique principal, chef de division – psychologie. Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) – Toronto (Ontario).

Giuseppe Alfonsi, Ph. D. Responsable des sites pour adultes, Département de psychologie, Centre universitaire de santé de Montréal (CUSM) – Montréal (Québec)

Gordon Asmundson, Ph. D., psychologue agréé. Professeur et responsable, Département de psychologie, Université de Regina, Regina (Saskatchewan).

Jacquie Cohen, Ph. D., psychologue agréée. Responsable provinciale de la formation et de l'éducation, santé mentale et dépendances, Nova Scotia Health – Halifax (Nouvelle-Écosse).

Stephanie Greenham, Ph. D., C. Psych. Responsable clinique de l'unité de santé mentale pour patients hospitalisés et responsable de la pratique professionnelle en psychologie. Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario (CHEO) – Ottawa (Ontario).

Sara Hagstrom, Ph. D., C. Psych. Directrice de la formation au sein du Northern Ontario Psychology Internship Consortium (NORPIC) et responsable régionale de la pratique clinique et de la formation pour le Nord-Ouest de l'Ontario (St. Joseph's Care Group) au sein du Programme de psychothérapie structurée de l'Ontario (PSO) – Thunder Bay (Ontario).

Lana Hawkins, Ph. D., psychologue agréée. Responsable principale de la pratique et directrice provinciale de la pratique, psychologie, Alberta Health Services (AHS) – Edmonton (Alberta).

Lesley Lutes, Ph. D., psychologue agréée. Professeure et directrice de la formation clinique, département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique, campus Okanagan – Kelowna (Colombie-Britannique).

Aiden O'Callahan, M.A., représentant des étudiants diplômés au sein de la Section des psychologues en milieu hospitalier et en centres de santé de la SCP – Kelowna (Colombie-Britannique).

Jennifer Russell, Ph. D., psychologue agréée. Responsable de la pratique en santé mentale et toxicomanie, Strategic Clinical Network, Island Health – Île de Vancouver (Colombie-Britannique).

Joanne Savoie, Ph. D., psychologue agréée. Directrice de la formation au Centre de réadaptation Stan Cassidy – Fredericton (Nouveau-Brunswick).

Jo Ann Unger, Ph. D., C. Psych. Représentante du Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP). Directrice de la représentation des intérêts, Manitoba Psychological Society (MPS). Cheffe de section et cheffe de la pratique clinique, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie clinique de la santé, Soins communs – Winnipeg (Manitoba).